



RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2004

CCI N° 2000 RG 16 O PC 006



TABLE DES MATIÈRES

1) INTRODUCTION.....	4
2) MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES QUI AFFECTENT L'EXECUTION DE L'INTERVENTION.....	6
3) ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR AXE ET PAR MESURE	7
3.1) METHODE D'INSTRUCTION ET DE SELECTION DES PROJETS.....	7
3.2) EXECUTION PAR PRIORITES ET PAR MESURES	10
3.3) QUANTIFICATION DES INDICATEURS PAR PRIORITE ET PAR MESURE	26
3.3.1) Priorité 1	26
3.3.2) Priorité 2	28
3.3.3) Priorité 3	30
3.3.4) Priorité 4	32
3.3.5) Priorité 5	33
4). EXECUTION FINANCIERE.....	34
4.1). REPROGRAMMATION FINANCIÈRE ET INDEXATION.....	34
4.2) DEGRÉ D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME	36
4.2.1) FEDER engagé par le Programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé	37
4.2.2) Degré d'exécution budgétaire du Programme. Dépenses cumulées (2000-2004) et dépenses réalisées pendant l'annualité 2004.....	37
4.2.3) Relation entre les prévisions financières et les dépenses déclarées pour l'année 2004.....	39
4.2.4) Accomplissement de la règle "N+2" pour l'année 2004.....	40
4.2.5) Degré d'exécution budgétaire du Programme par mesures et par priorités	41
4.2.6) Consommation financière relative à la Priorité 5 : Assistance Technique	42
4.2.7) Paiements traités par l'Autorité de Paiement en fonction du type de paiement ..	44
4.2.8) Demandes d'avances traitées	44
4.2.9) Remboursements FEDER réalisés au titre des Paiements intermédiaires aux chefs de files des projets	46
4.2.10) Bilan Financier du Programme. Solde du Compte Unique du Programme au 31 décembre 2004.....	49
5) DISPOSITIONS ADOPTÉES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME	50

5.1) ACTIVITES DE SUIVI, DE CONTROLE ET D'EVALUATION	50
5.1.1) FONDOS 2000	50
5.1.2) Manuel de gestion et de contrôle	50
5.1.3) Consultations au Comite de Programmation	50
5.2) PROBLEMES RENCONTRES DANS LA GESTION DE L'INTERVENTION	51
5.3) ASSISTANCE TECHNIQUE	53
5.3.1) Journées d'information transnationales sur le second appel a projet.....	53
5.3.2) Quatrième Comite de Suivi.....	53
5.3.3) Quatrième Comite de Programmation	54
5.3.4) Cinquième Comite de Programmation	54
5.3.5) Réunions des organes de gestion du Programme	55
5.3.6) Assistance à d'autres événements	55
5.3.7) Journées de diffusion de projets approuvés au Programme INTERREG III B SUDOE	55
5.4) MESURES ADOPTÉES POUR GARANTIR LA PUBLICITÉ DE L'INTERVENTION. 56	
5.4.1) Les journées d'information transnationales sur le second appel à projet.....	56
5.4.2) Autres activités et supports de communication élaborés en 2004.....	62
5.4.3) Enregistrement de la marque INTERREG III B SUDOE.....	62
5.4.4) Actualisation du Site Internet.....	63
6) MESURES MISES EN OEUVRE POUR GARANTIR LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	67
TABLE DES TABLEAUX	70
TABLE DES FIGURES.....	71

1) INTRODUCTION

Le Programme d'Initiative Communautaire et le Complément de Programmation

Le 1^{er} décembre 2000, les Autorités compétentes d'Espagne, de France, du Portugal et du Royaume-Uni ont présenté à la Commission européenne un Programme d'Initiative Communautaire (P.I.C.), appelé INTERREG III B "Sud-ouest Européen". En conformité avec les conditions recueillies au chapitre III des Orientations de la Commission européenne adoptées le 28 avril 2000 (Communication JOCE C 143 du 23 mai 2000), ce P.I.C. a été déclaré recevable. En particulier et selon le point 25 des Orientations citées ci-dessus, une description des axes prioritaires et un plan de financement indicatif ont été présentés. Ce plan spécifiait l'assignation financière prévue à charge du FEDER pour chaque priorité et pour chaque année, ainsi que le montant total du financement public estimé à charge des Etats Membres participants.

Le Programme recouvre la totalité des territoires du Portugal et d'Espagne, les zones NUTS II françaises d'Aquitaine, d'Auvergne, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes ainsi que Gibraltar pour le Royaume-Uni, figurant à l'annexe 3 des Orientations citées auparavant.

Ce Programme d'Initiative Communautaire a été approuvé par la ***Décision de la Commission C (2001) 2769 du 20 novembre 2001***.

Le coût éligible initial du Programme est de 109.899.890 euros, desquels 66.159.734 euros représentent la contribution financière du FEDER pour toute la période. Les contreparties nationales s'élèvent approximativement à 43.740.156 euros.

Au cours de l'année 2004, les Etats participants ont affecté des fonds supplémentaires au budget initial du Programme conformément à l'indexation prévue dans le Règlement (CE) n°1260/1999 article 7 paragraphe 7. Ainsi, le coût éligible du Programme à partir de 2004 s'élève à 111.705.142 euros, la contribution financière du FEDER atteint 67.248.575 euros alors que les contreparties nationales représentent 44.456.567 euros.

Le Comité de Suivi a été constitué à Santander le 14 février 2002 et a approuvé son Règlement Interne. Le Complément de Programmation y a été confirmé dans l'attente des observations a posteriori des services de la Commission.

Le 24 avril 2002, l'Autorité de Gestion a notifié aux Etats Membres les observations formulées par les services de la Commission et celles-ci ont été incorporées au document final du Complément de Programmation, approuvé définitivement et formellement par communication écrite datée du 12 juin 2002.

Le Rapport d'exécution de l'année 2004

Le présent Rapport d'exécution des opérations financées en 2004 à charge du Programme INTERREG III B SUDOE a été élaboré conformément à l'article 37, paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin qui établit que l'Autorité de Gestion devra envoyer à la Commission un rapport annuel d'exécution des interventions pluri-annuelles cofinancées par les Fonds. Ce rapport recouvre exactement la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004.

Le **chapitre 2** présente un bilan des conditions générales relatif à l'exécution de l'intervention et fait mention des données importantes et nouvelles par rapport à celles décrites dans le P.I.C.

La situation de chaque priorité et mesure suite à l'approbation des projets est décrite dans le **chapitre 3**. Tout d'abord, une explication méthodologique sur la procédure d'instruction et de sélection des projets du second appel à projet est présentée. Ensuite, un bilan de ce dernier est dressé. Constitué à partir des informations essentielles sur les projets présentés et les projets approuvés, il fait état des principaux enseignements à tirer sur le degré de sollicitation des priorités et mesures, sur la composition du partenariat des projets, sur la représentation par pays des chefs de file et des partenaires, et enfin, sur les budgets des projets. Suite à cette présentation, un état des lieux sur les 69 projets approuvés du Programme au 31 décembre 2004 est réalisé en reprenant les critères énumérés ci-dessus. La dernière partie de ce chapitre sur la situation des priorités et des mesures est articulée autour des indicateurs figurant dans le Complément de Programmation. Les résultats reflétés dans les divers tableaux ont été réalisés à partir des 49 projets en exécution tout au long de 2004. Grâce aux activités de ces mêmes projets, des résultats quantifiés des réalisations ont pu être élaborés. Ils figurent également dans ce même chapitre.

Le **chapitre 4** apporte des données sur le degré d'exécution financière du Programme, à l'aide de tableaux concernant les dépenses certifiées pour l'année 2004 par Priorités et mesures, et cumulées depuis 2000. La reprogrammation financière du Programme effectuée en 2004 y est aussi détaillée.

Dans le **chapitre 5**, sont reprises les dispositions adoptées pour garantir la qualité et l'efficacité du Programme, en mentionnant en premier lieu les activités de suivi, de contrôle et d'évaluation (état de l'application FONDOS 2000, approbation du manuel de gestion et contrôle du Programme...). Il est également fait référence aux éléments qui ont fait l'objet de procédures écrites auprès des divers Comités. Les problèmes rencontrés dans la gestion du Programme sont ensuite décrits tout comme les actions développées à charge de l'assistance technique du Programme durant l'année 2004 (célébration des journées d'information, travaux des Comités, assistance à des réunions). Sont enfin exposées les mesures mises en œuvre pour assurer la publicité de l'intervention (journées d'information transnationales, réalisation des supports de communication, site Internet et Extranet).

Enfin, le **chapitre 6** fait état des dispositions adoptées pour garantir une exécution compatible avec le reste des politiques communautaires.

2) MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES QUI AFFECTENT L'EXECUTION DE L'INTERVENTION

Sur ce point, aucun changement significatif dans l'exécution de l'intervention n'est à relever pour l'année 2004 en ce qui concerne l'existence de variations dans les tendances socio-économiques, changements des politiques nationales, régionales ou sectorielles en relation à la situation de départ décrite dans le texte du Programme de l'Initiative Communautaire.

Au cours de l'année 2004, l'Autorité de Gestion a engagé une procédure de consultation auprès de la Commission européenne au sujet d'un possible cofinancement national privé au Programme INTERREG III B SUDOE à cause de la contradiction existante entre le propre Programme et la Décision de la Commission 2769/2001 qui approuve ce dernier. Suite à cette consultation, le Comité du suivi a n'a pas considéré opportune la participation de cette catégorie d'agents dans le Programme mettant fin aux problèmes qui pourraient survenir dans le cadre du second appel à projet.

3) ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR AXE ET PAR MESURE

3.1) METHODE D'INSTRUCTION ET DE SELECTION DES PROJETS

Tableau 1: Instruction et sélection des projets

ACTIVITÉS	DESCRIPTION
<p>Lancement de l'appel à projet : diffusion et outils mis à disposition des porteurs de projets</p>	<p>Conformément à ce qui est stipulé dans le Programme d'Initiative Communautaire, l'Autorité de Gestion du programme a lancé un nouvel appel à projet, ouvert du 1^{er} juin au 31 juillet 2004, couvrant toutes les priorités et mesures du Programme. L'enveloppe FEDER disponible pour cette nouvelle phase s'élevait à 18.935.642 Euros¹.</p> <p>Afin de permettre la présentation de dossiers de candidature, une partie du Site Internet a été organisée à cet effet. Dans la rubrique « présentation de projet » plusieurs sous-rubriques présentaient les documents et conseils à suivre pour déposer une candidature.</p> <p>Dans la sous-rubrique « kit de présentation de projet », les promoteurs pouvaient télécharger les documents nécessaires (actualisés et / ou élaborés à cette occasion) pour constituer leur dossier, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le guide du porteur de projet transnational ; - Le formulaire de candidature. <p>Les autres sous-rubriques leur permettaient de consulter le texte de l'appel à projet, la réglementation, le Programme Opérationnel, les questions les plus fréquentes et la bourse de projets.</p> <p>Enfin, les candidatures de projet devaient être envoyées au Secrétariat Commun en version papier et en version électronique. Cette dernière option pouvait être réalisée à partir du Site Internet puisqu'un système d'envoi du formulaire avait été habilité.</p>
<p>Conseil technique et aide au montage des projets transnationaux</p>	<p>Lors de la phase de préparation des candidatures, les Correspondants nationaux ainsi que le Secrétariat commun ont été sollicités à plusieurs reprises que ce soit par voie téléphonique ou par courrier électronique par les porteurs de projets.</p> <p>Une quinzaine de ces derniers ont été accueillis à Santander où ils ont eu l'opportunité, durant le courant du mois de juin, de présenter et/ou de parfaire leur candidature. Il faut souligner que la grande majorité des personnes qui se sont présentées sur</p>

¹ Ce chiffre correspond au FEDER disponible lors de la publication de l'appel à projet. Suite à une déprogrammation d'un projet approuvé lors du premier appel à projet, 838.258,40 euros de FEDER se sont ajoutés au FEDER initialement disponible (pour plus d'informations, voir chapitre 4 point 4.2.1, p.37)

	<p>place étaient issues des régions voisines, bien que dans deux ou trois cas précis l'ensemble du partenariat a fait l'effort de se déplacer.</p> <p>Les questions étaient essentiellement de trois ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recherche de partenaires afin d'avoir un partenariat équilibré et diversifié ; - adéquation du projet dans les mesures du Programme Opérationnel INTERREG III B SUDOE ; - élaboration du budget.
Instruction technique	<p>Une fois les dossiers de candidature enregistrés et codifiés, cette information a été notifiée aux Chefs de file des 165 projets présentés.</p> <p>Le travail d'instruction s'est ensuite déroulé en deux phases.</p> <p>Tout d'abord une fiche d'instruction a été élaborée portant sur la recevabilité du dossier d'une part, et les conditions d'éligibilité de celui-ci d'autre part. Dans certains cas, des compléments d'informations sur la contrepartie nationale ont été sollicités.</p> <p>Une fois la fiche renseignée, celle-ci était insérée dans l'Intranet du Programme, afin de permettre aux Correspondants nationaux de les consulter et d'émettre leur avis sur les conditions d'éligibilité à l'égard des politiques nationales et des aspects importants à souligner.</p> <p>De plus, un tableau récapitulatif permettant de suivre en temps réel l'instruction des projets a également été inséré dans l'Intranet. Ce document était utilisé comme un outil permettant le suivi de l'actualisation des renseignements reçus et l'état d'avancement de l'instruction des candidatures.</p> <p>Ensuite, les rapports d'instructions ont été réalisés sur la base des 5 parties suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les données du projet ; - un résumé du projet (partenariat, objectifs, calendrier, résultats attendus) ; - une analyse technique (première partie similaire à la fiche d'instruction sur les conditions d'éligibilité et une seconde partie relative au respect des critères de la priorité et de la mesure dans lesquelles se présente le projet) ; - les forces et faiblesses du projet dans les champs principaux : contenu technique du projet, le partenariat et les modalités de suivi mis en place, la valeur ajoutée du projet pour l'espace, et éventuellement des remarques jugées opportunes ; - l'avis technique du Secrétariat Commun.
Sélection de projets	<p>Etant donné l'afflux de candidatures, la sélection des projets s'est réalisée en deux temps. Les projets des priorités 1, 3 et 4 ont été examinés le 17 décembre à Porto, alors que l'examen de la priorité 2 a été reporté au mois de mars 2005.</p> <p>Sur la base des conclusions émises par les instructeurs, un avis a été proposé au Comité de programmation pour chacun des</p>

	<p>projets des priorités 1, 3, 4 selon les argumentations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- recommandé pour sélection ;- non recommandé pour sélection ;- non éligible. <p>Le Comité de programmation s'est finalement prononcé en accord avec les recommandations énoncées et a approuvé 20 projets.</p>
Notification des décisions aux chefs de files	<p>Afin d'informer, dans un bref délai, tous les Chefs de file des projets présentés, les décisions prises par le Comité de programmation ont été insérées sur le site Internet du Programme dès le 20 décembre sous forme d'un tableau synthétique.</p> <p>Le 22 décembre 2004, l'Autorité de Gestion a notifié par écrit les conditions d'approbation des 20 projets retenus. En effet, compte tenu de la faible disponibilité des fonds au regard du grand nombre de candidatures, tous les projets ont subi une réduction de leur budget initial. Pour chaque projet, le tableau financier approuvé par le Comité de programmation a été annexé à la lettre de notification. Les Chefs de file des projets approuvés devaient confirmer l'acceptation de la décision du Comité à l'Autorité de Gestion en apportant le formulaire de candidature consolidé avant le 25 janvier 2005.</p> <p>Les projets non éligibles et non approuvés ont quant à eux été informés, par voie officielle, en début d'année 2005.</p>
Octroi des aides FEDER	<p>Les accords d'octroi de l'aide FEDER entre l'Autorité de Gestion et les chefs de file seront élaborés et signés au cours de l'année 2005.</p>

3.2) EXECUTION PAR PRIORITES ET PAR MESURES

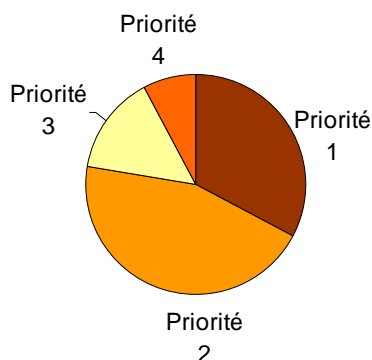
Priorités 1 à 4

L'année 2004 a été marquée par le second appel à projet du Programme. Une brève analyse des projets présentés lors du second appel à projet ainsi que les décisions du Comité de Programmation prises pour 3 des 4 priorités ouvertes est présentée ci-dessous. Cette analyse est suivie d'un état des lieux général du programme au regard des projets approuvés jusqu'au 31 décembre 2004.

Tableau 2: Bilan des projets présentés - approuvés, second appel à projet

PROJETS PRÉSENTÉS 2 nd APPEL À PROJET			PROJETS APPROUVÉS DU 2 nd APPEL À PROJET PRIORITÉS 1, 3 ET 4		
L'appel à projet a été ouvert du 1 ^{er} juin au 31 juillet 2004.			Le Comité de Programmation s'est tenu le 17 décembre 2004 à Porto et s'est prononcé sur les candidatures de projets présentées dans les priorités 1, 3 et 4.		
Le Secrétariat commun a enregistré 165 candidatures de projet qui se répartissent de la façon suivante :			Au total, 20 projets ont été approuvés par le Comité de Programmation.		
<u>Thèmes de coopération</u>			<u>Thèmes de coopération</u>		
Répartition des projets présentés par priorités			Répartition des projets approuvés par priorités		
	Nombre de projets présentés	% sur le total		Projets approuvés	% par rapport aux projets présentés
Priorité 1	54	32,7	Priorité 1	9	16,7
Priorité 2	74	44,8	Priorité 3	8	33,3
Priorité 3	24	14,5	Priorité 4	3	23,1
Priorité 4	13	7,9	TOTAL	20	22,0
TOTAL	165	100,0			

Projets présentés

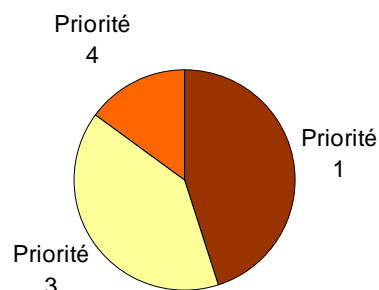


Les projets soumis dans la priorité 2 représentaient presque la moitié des candidatures. Les projets de la priorité 1 totalisaient un tiers des candidatures. Enfin, les priorités 3 et 4 ont été moins sollicitées avec respectivement 14,5 % et 7,9 % des candidatures.

Répartition des projets présentés par mesures

	Projets présentés	% sur le total
mesure 1.1	3	1,8
mesure 1.2	7	4,2
mesure 1.3	44	26,7
mesure 2.1	17	10,3
mesure 2.2	22	13,3
mesure 2.3	35	21,2
mesure 3.1	4	2,4
mesure 3.2	20	12,1
mesure 4.1	13	7,9
TOTAL	165	100,0

Projets approuvés



Face à la quantité des projets de la priorité 2, il a été décidé de les présenter dans un Comité de programmation ultérieur. Ainsi, le Comité de programmation du 17 décembre a approuvé 20 projets, dont un tiers est représenté par ceux de la priorité 3. Les projets des priorités 4 et 1 représentent 23,1 % et 16,7 % des projets approuvés.

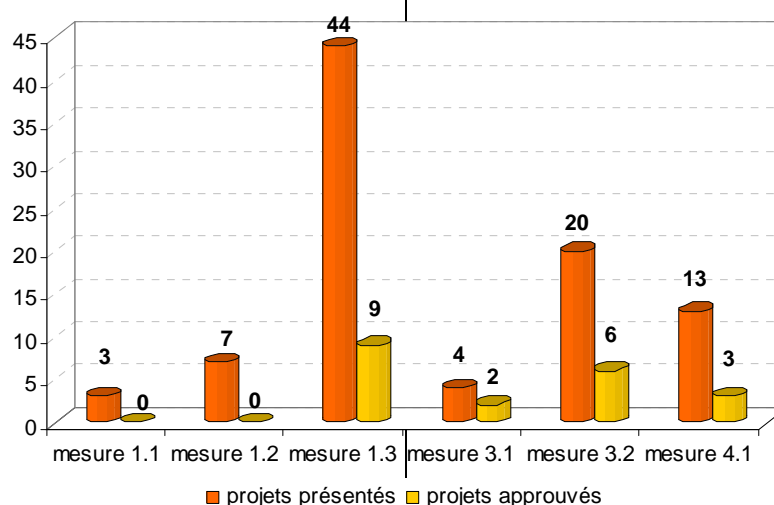
Répartition des projets approuvés par mesures

	Projets approuvés	% par rapport aux projets présentés
mesure 1.1	0	0,0
mesure 1.2	0	0,0
mesure 1.3	9	20,5
mesure 3.1	2	50,0
mesure 3.2	6	30,0
mesure 4.1	3	23,1
TOTAL	20	22,0

La répartition des candidatures se caractérise par une prédominance des mesures 1.3 et 2.3 qui totalisent à elles seules presque la moitié des candidatures présentées (47,9 %). Un autre groupe de mesures se détache ensuite avec des candidatures s'échelonnant entre 10,3 et 13,3 % des projets présentés (mesures 2.1, 2.2 et 3.2). Les autres mesures ont été moins sollicitées : la mesure 4.1 a reçu 13 candidatures mais surtout les mesures 1.1, 1.2 et 3.1 n'ont compté que 3, 7 et 4 projets.

Le Comité de programmation a approuvé 22 % des projets présentés dans les mesures répertoriées ci-dessus. Ce rapport existant entre les projets approuvés et présentés se retrouve dans les mesures 1.3 et 4.1. Néanmoins, elle est plus élevée dans la mesure 3.2 (30 %) et surtout 3.1 (50 %). Par contre, aucun projet présenté dans les mesures 1.1 et 1.2 n'a été approuvé.

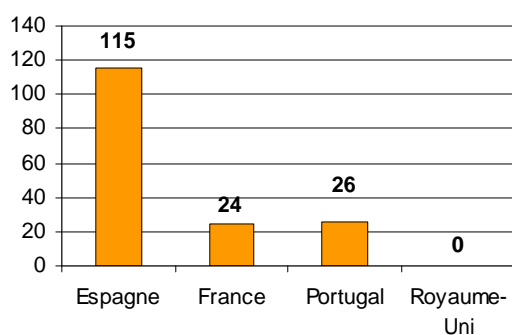
Répartition des projets présentés – projets approuvés par mesures



Note : Le projet ETLASUDOE, présenté initialement dans la mesure 4.1, a été approuvé par le Comité de programmation sous la condition d'être inséré dans la mesure 3.2 qui correspond davantage aux domaines d'intervention du projet. Ce changement est répercuté dans le graphique ci-dessus uniquement pour la catégorie projets approuvés.

Partenariat**Répartition des chefs de file par pays – projets présentés**

	Nombre	%
Espagne	115	70,3
France	24	13,9
Portugal	26	15,8
Royaume-Uni	0	0,0
TOTAL	165	100,0



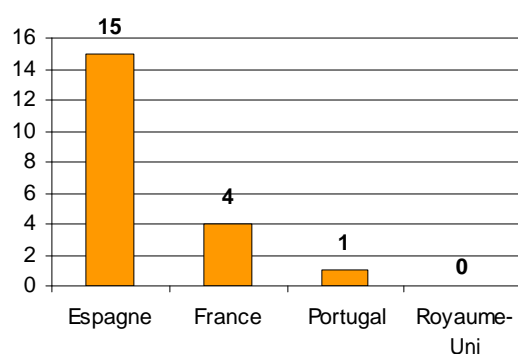
Sur les 165 candidatures de projets enregistrées, la grande majorité d'entre elles ont été déposées par des chefs de file espagnols (70,3 %). Les chefs de file portugais et français représentaient une proportion similaire avec 15,8 % et 13,9 % des candidatures. Le Royaume-Uni n'a présenté aucun projet en tant que chef de file.

Répartition des participants par pays – projets présentés (y compris les chefs de file)

	Nombre	%
Espagne	527	51,2
France	191	18,6
Portugal	306	29,7
Royaume-Uni	5	0,5
TOTAL	1029	100,0

Partenariat**Répartition des chefs de file par pays – projets approuvés**

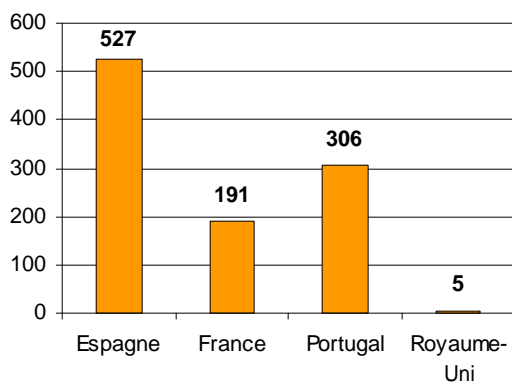
	Nombre	%
Espagne	15	75
France	4	20
Portugal	1	5
Royaume-Uni	0	0
TOTAL	20	100



Les trois-quarts des projets approuvés sont menés par un chef de file espagnol (75 %). Les chefs de file français représentent 20 % des projets approuvés et les portugais 5 %.

Répartition des participants par pays – projets approuvés (y compris les chefs de file)

	Nombre	%
Espagne	73	51,0
France	33	23,1
Portugal	35	24,5
Royaume-Uni	2	1,4
TOTAL	143	100,0



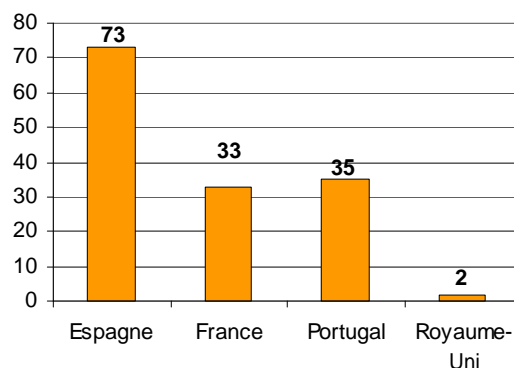
Les 165 candidatures de projets totalisaient 1029 partenaires (sans comptabiliser les partenaires associés). Plus de la moitié d'entre eux étaient espagnols (51,2 %). Les partenaires portugais formaient ensuite le second groupe le plus représenté avec 306 partenaires (29,7 %). Les partenaires français occupaient la troisième position avec 18,6 % des participants. Quant au Royaume-Uni, 5 participants de Gibraltar étaient intégrés dans les projets présentés.

En moyenne, les projets étaient composés par un partenariat de 6,2 partenaires par projet, alors que la médiane se situait à 6 partenaires par projet.

Transnationalité des projets présentés

Répartition des projets par pays représentés

	Nombre	%
ES-FR-PT	108	65,5
ES-PT	48	29,1
ES-FR	3	1,8
ES-FR-PT-RU	2	1,2
ES-PT-RU	2	1,2
ES-FR-RU	1	0,6
FR-PT	1	0,6
TOTAL	165	100



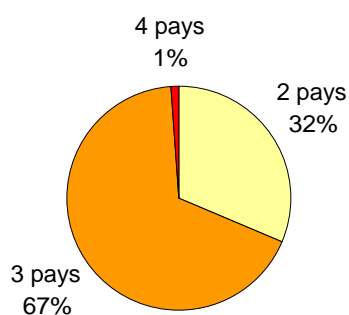
Au total, 143 partenaires se répartissent dans les 20 projets approuvés. Les représentations par pays reflètent les proportions des participants des projets présentés, à savoir que les partenaires espagnols totalisent plus de la moitié des participants (51 %), suivis ensuite par les portugais (24,5 %), les français (23,1 %) et enfin par les représentants de Gibraltar pour le Royaume-Uni (1,4 %).

En moyenne, les projets approuvés ont un partenariat composé par 7,2 partenaires alors que la médiane se situe à 7 partenaires.

Transnationalité des projets approuvés

Répartition des projets par pays représentés

	Nombre	%
ES-FR-PT	17	85
ES-FR-PT-RU	2	10
ES-PT	1	5
TOTAL	20	100



La transnationalité des partenariats est une donnée essentielle des projets présentés puisque 68 % d'entre eux étaient composés par des institutions appartenant à 3 pays ou plus de l'espace SUDOE. Moins du tiers des projets présentés étaient bilatéraux.

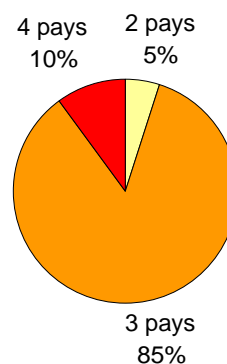
En d'autres termes :

Partenaires espagnols dans 99% des projets
 Partenaires français dans 70% des projets
 Partenaires portugais dans 98% des projets
 Partenaires du Royaume-Uni dans 3% des projets

Données financières des projets présentés :

Coût moyen de projet : 1.400.262,61 €
 Priorité 1 : 1.279.494,96 €
 Priorité 2 : 1.453.530,84 €
 Priorité 3 : 1.676.569,17 €
 Priorité 4 : 1.088.589,27 €

Taux moyen de cofinancement : 67,5 %



Sur les 20 projets approuvés, 95 % d'entre eux sont composés par des institutions appartenant à 3 pays ou plus de l'espace SUDOE. Un seul projet bilatéral a été approuvé.

En d'autres termes :

Partenaires espagnols dans 100% des projets
 Partenaires français dans 95% des projets
 Partenaires portugais dans 100% des projets
 Partenaires du Royaume-Uni dans 10% des projets

Données financières des projets approuvés :

Coût moyen de projet : 1.254.370,41 €
 Priorité 1 : 1.211.668,28 €
 Priorité 3 : 1.459.422,39 €
 Priorité 4 : 835.671,48 €

Taux moyen de cofinancement : 62,97 %

Au final, au 31 décembre 2004, le Programme INTERREG III B SUDOE comptait 69 projets approuvés lors des Comités de Programmation qui se sont déroulés jusqu'alors. Les statistiques ci-dessous exposent de façon synthétique les principales caractéristiques de ces projets. Il convient de rappeler que ces statistiques ne sont pas définitives pour le Programme puisqu'elles ne prennent pas en compte les projets de la priorité 2 présentés lors du second appel à projet et pour lesquels le Comité de Programmation ne s'était pas encore prononcé au 31 décembre.

Tableau 3: Nombre de projets approuvés et plan financier 2000-2006 par priorités et mesures

	Nombre de projets approuvés	Plan financier 2000-2006 (FEDER)
Priorité 1	26	19.684.805,00 €
<i>mesure 1.1</i>	2	2.624.928,00 €
<i>mesure 1.2</i>	4	6.173.921,00 €
<i>mesure 1.3</i>	20	10.885.956,00 €
Priorité 2	21	22.125.705,00 €
<i>mesure 2.1</i>	8	10.302.520,00 €
<i>mesure 2.2</i>	7	6.749.859,00 €
<i>mesure 2.3</i>	6	5.073.326,00 €
Priorité 3	16	15.750.422,00 €
<i>mesure 3.1</i>	4	8.342.054,00 €
<i>mesure 3.2</i>	12	7.408.368,00 €
Priorité 4	6	4.394.864,00 €
<i>mesure 4.1</i>	6	4.394.864,00 €
TOTAL	69	61.955.796,00 €

Figure 1: Répartition des projets approuvés par priorités et mesures au 31/XII/2004

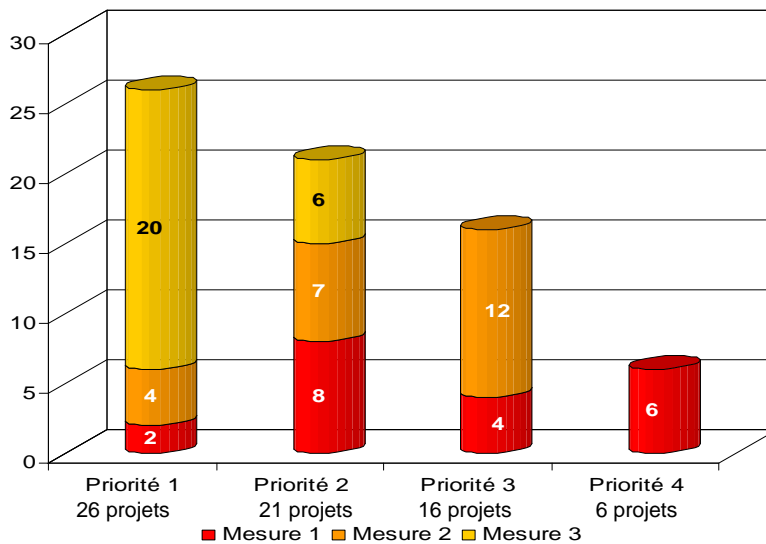
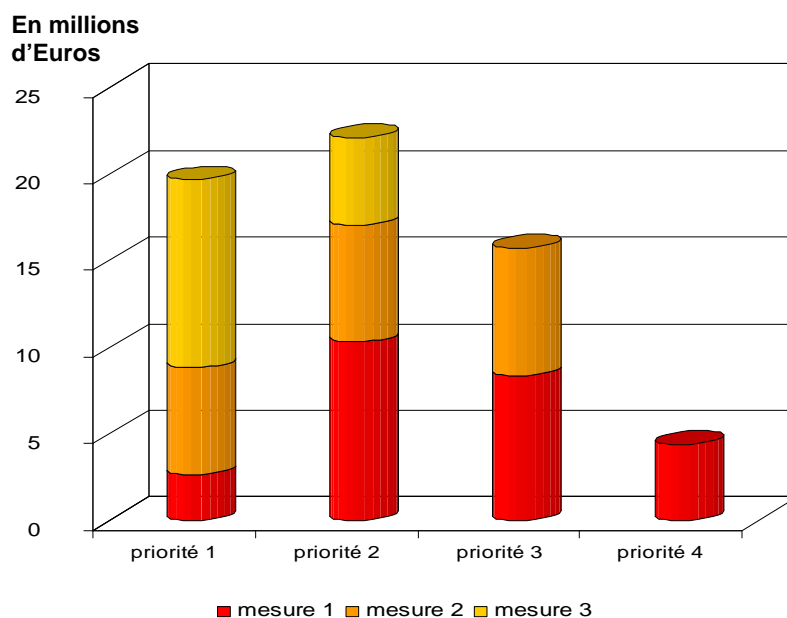


Figure 2: Plan financier du Programme (FEDER) par priorités et mesures pour la période 2000-2006



L'analyse de ces statistiques doit être recoupée avec le plan financier du Programme pour la période 2000-2006. En effet, mise à part la situation de la priorité 2, le nombre de projets approuvés par mesures et priorités est directement lié aux dotations budgétaires.

La priorité 1 est celle qui comporte le plus grand nombre de projets et ce grâce à la mesure 1.3 dans laquelle 20 projets sont en cours d'exécution.

La priorité 3, dotée de 2 mesures, représente 23,2% de l'ensemble des projets approuvés. Les deux mesures de cette priorité sont les seules pour lesquelles la proportion entre le nombre de projets approuvés et le plan financier n'est pas respectée. Effectivement, les projets de la mesure 3.1 disposent d'un budget élevé à cause des activités coûteuses qu'ils développent.

Quant à la priorité 4, dotée d'une seule mesure, elle représente 8,7 % des projets approuvés.

Le partenariat

Tableau 4: Répartition des chefs de file des projets approuvés par pays

	Nombre	%
Espagne	44	63,8
France	20	29,0
Portugal	5	7,2
Royaume-Uni	0	0,0
TOTAL	69	100,0

Tableau 5: répartition des partenaires des projets approuvés par pays (chefs de file y compris)

	Nombre	%
Espagne	205	48,9
France	114	27,2
Portugal	96	22,9
Royaume-Uni	4	1,0
TOTAL	419	100,0

Sur les 69 projets approuvés, plus de la moitié d'entre eux (63,8 %) sont menés par des chefs de file espagnols. Les chefs de file français représentent 29 % des projets approuvés avec 20 projets en cours d'exécution. Les chefs de file portugais représentent la catégorie la moins élevée avec 5 projets (7,2 %).

Concernant les partenaires impliqués dans les projets en cours de réalisation, les représentations par pays sont similaires mais les proportions sont plus équilibrées. Les partenaires espagnols sont les plus représentés avec 48,9 % ; ils sont suivis des partenaires français avec 27,2 % et des portugais avec 22,9 %. Quant aux

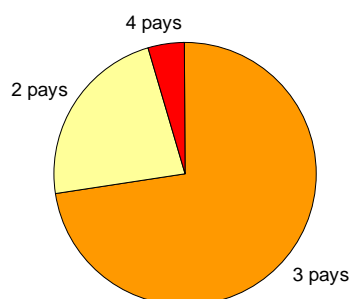
partenaires du Royaume-Uni, ils représentent 1 % de l'ensemble du partenariat des projets.

La transnationalité

Tableau 6: nombre de projets par nombre de pays représentés

	Nombre de projets	%
2 pays	16	23,2
3 pays	50	72,5
4 pays	3	4,3
TOTAL	69	100,0

Figure 3: Transnationalité des projets approuvés



Plus de $\frac{3}{4}$ des projets approuvés (76,8 %) sont composés par des partenaires appartenant à 3 pays ou plus de l'espace SUDOE. Ces partenariats sont composés d'Institutions d'Espagne, de France et du Portugal. Concernant les 16 projets bilatéraux, 8 d'entre eux sont entre des partenaires espagnols et portugais, 7 entre des partenaires espagnols et français et 1 entre des partenaires français et portugais.

Tableau 7: Les 69 projets approuvés du Programme INTERREG III B SUDOE au 31/XII/2004

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
Mesure 1.1					
SO / 1.1 / F1	URBDISP	Analyse comparative des politiques, des outils et des pratiques sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme en Midi-Pyrénées et en Catalogne	544.336,34	272.168,17	50,00%
SO / 1.1 / F4	EURMET	Expansion urbaine des métropoles du SUDOE	925.182,00	459.198,00	49,63%
Mesure 1.2					
SO / 1.2 / E1	CIUMED	Polycentrisme à travers le réseau de villes moyennes	1.506.707,60	977.974,64	65,00%
SO / 1.2 / E6	REVITAL	Etude et mise en oeuvre de stratégies pour la revitalisation de sous-régions fragiles du sud-ouest européen	2.066.937,00	1.000.970,50	48,43%
SO / 1.2 / F8	PPIER	La Pierre et le Patrimoine, Innovation, Environnement et Recherche	370.480,00	185.240,00	50,00%
SO / 1.2 / P4	URGENTE	Urbain - Rural: Générer des rencontres et de nouveaux engagements entre des territoires d'Europe	1.637.717,00	901.836,80	55,00%
Mesure 1.3					
SO / 1.3 / E1	EETSE	EADS et les stratégies du Sud-ouest européen	610.748,00	342.563,00	56,09%
SO / 1.3 / E3	ISNOVA	Articulation de petites infrastructures d'appui à l'innovation. Définition d'un Projet Pilote pour l'articulation de mécanismes dirigés à la promotion de la coopération interrégionale en matière d'innovation dans le SUDOE	1.394.571,00	727.179,90	52,00%
SO / 1.3 / E6	AGROINTEC	Promotion d'Entreprises d'Innovation et de Technologie Agroalimentaire et Création d'un Réseau de connaissance Technologique Agroalimentaire dans le Sud-Ouest d'Europe	2.777.896,00	1.476.704,50	53,00%
SO / 1.3 / E13	EURORREG	Les petites et très petites entreprises et les régions frontalières face à la coopération et les nouvelles technologies	1.102.450,00	592.620,50	54,00%
SO / 1.3 / E15	SURTEC	L'Innovation Technologique comme élément de cohésion et de renforcement du Sud-Ouest Européen: promotion de la coopération entre agents et développement d'une stratégie d'ensemble de R+D et transfert de technologie	1.458.276,50	1.088.770,40	75,00%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
SO /1.3/ E35	INNOCOOP	Innover en coopérant : la recherche et l'innovation, source du développement compétitif européen	915.521,60	606.876,20	66,29%
SO /1.3/ E36	INTPLASTIC	Initiative pour l'amélioration du potentiel de développement et innovation des entreprises du secteur plastique par l'utilisation des TICs	2.254.974,61	1.319.002,08	58,49%
SO / 1.3 / F7	REPARTIR	Réseau de Prospective et d'Animation pour Renforcer les Pôles Technologiques d'Innovation et de recherche et pour organiser leur complémentarité dans le SUDOE	566.000,00	333.000,00	59,00%
SO / 1.3 / F23	RITT	Réseau innovation et transfert transnational de technologies	362.460,00	207.923,00	57,00%
SO /1.3/ F5	SUP' DE MODE	Constitution d'un partenariat d'institutions d'enseignement et de formation pour les professionnels de la mode du Sud-ouest européen	2.326.079,00	1.116.039,50	50,00%
SO /1.3/ P/21	VIDRO SO	Les chemins de l'excellence du verre dans le sud-ouest européen	1.018.000,00	756.000,00	74,26%
SO2/1.3/E39	TECNOEMPRENDE	Création des entreprises de base technologique du Sud-ouest européen	1.395.344,37	920.434,26	65,96%
SO2/1.3/E41	EMPRENDE+INNOVA	Réseau transnational de l'espace SUDOE pour l'identification, la valorisation et la définition du profil d'entrepreneur	1.569.359,78	1.064.754,48	67,85%
SO2/1.3/E55	R+D+I PARA PYMES	Initiatives nouvelles dans la recherche, le développement et l'innovation pour les petites et moyennes entreprises	1.401.273,49	844.830,14	60,29%
SO2/1.3/E56	MEBLARO	L'ergonomie, les nouvelles technologies, la qualité et la gestion de la connaissance comme moteurs de l'innovation dans l'industrie traditionnelle du meuble	375.068,51	228.513,34	60,93%
SO2/1.3/E59	INDICO	Innovation, dynamisation et compétitivité dans le secteur des chaussures	1.125.152,79	777.591,80	69,11%
SO2/1.3/E62	AVANTEC	Nouvelles voies en matière de gestion de la coopération entre les agents d'innovation du sud-ouest de l'Europe : progresser depuis la recherche scientifique jusqu'au service technologique spécialisé et adressé aux entreprises et la création d'entreprises de base technologique.	1.203.783,01	791.975,04	65,79%
SO2/1.3/E72	Watch IT!	Watch it ! promotion de pôles d'innovation et de transfert technologique dans les régions du SUDOE	1.754.952,02	1.008.645,67	57,47%
SO2/1.3/F37	R.E.P.A.R.T.I.R.+	Réseau de prospective et d'animation visant à renforcer les pôles technologiques, d'innovation et de recherche et organiser leur complémentarité dans le sud-ouest européen	813.248,20	468.458,97	57,60%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
Mesure 2.1					
SO / 2.1. / E1	PORTS NETS	Promotion de ports propres	4.070.842,00	1.572.951,80	39,00%
SO / 2.1. / E2	ARBOSUDOE	Réseau de Jardins du Sud-Ouest Europe	1.639.400,00	1.138.190,00	69,00%
SO / 2.1. / E6	TERRISC	Récupération de paysages en terrasses et prévention des risques naturels	826.500,00	495.900,00	60,00%
SO / 2.1 / E14	RUARAQUA 21	Promotion de l'Agenda 21 dans des territoires ruraux avec des espaces naturels aux intérêts déterminés pour l'eau	360.662,16	270.460,56	74,99%
SO / 2.1 / E27	POST PRESTIGE	Programme d'intervention Post-Prestige	7.166.667,00	4.300.00,00	60,00%
SO / 2.1 / F12	AQUA GEST SO	Gestion intégrée des rivières de l'Espace Sud-ouest Européen	1.450.685,00	837.876,40	57,76%
SO / 2.1 / F13	ECOVERGER	Développement économique et environnemental des plantations de haute tige dans le Sud - Ouest	611.035,00	391.480,50	64,04%
SO / 2.1 / P20	MW SUDOE	Inventaire, évaluation et monitorisation pour la gestion de zones humides	696.064,00	508.548,00	73,06%
Mesure 2.2					
SO / 2.2 / E18	VIA LACTEA	Projet pilote pour la gestion créative du patrimoine sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle	468.598,70	234.299,35	50,00%
SO / 2.2 / E19	VALUO	Evolution du marché immobilier dans des zones d'intervention publique dans des centres urbains anciens	1.181.039,92	798.392,19	67,60%
SO / 2.2 / F7	MIRA	Développement de la coopération artistique entre professionnels, institutions et acteurs du spectacle vivant de l'Espace Sudoe	1.595.303,35	745.990,26	46,76%
SO / 2.2 / F12	LA HUITIÈME MERVEILLE	Etude - action entre acteurs culturels euro-méditerranéens et formation dans le Sud-ouest européen	1.175.622,00	370.000,00	31,47%
SO / 2.2 / F21	PASSARELLES LATINES	Festival Convivencia Itinerante Sud -Européen	2.099.328,00	1.340.883,00	63,87%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
SO /2.2/ P20	ALMA	Alliance de maîtres artisans	1.983.025,13	1.279.105,54	64,50%
SO /2.2/P22	IAP XX	Etude sur l'architecture du XX siècle	1.150.350,00	845.050,00	73,46%
Mesure 2.3					
SO /2.3/ E10	FESERPAE	Création de la Fédération Sud Européenne des races porcines autochtones extensives	621.470,00	409.089,00	66,00%
SO /2.3/ E14	REPPARP	Réseau de développement pour la gestion et la mise en valeur des lieux d'art préhistoriques – premiers peuplements	636.800,00	432.150,00	67,86%
SO /2.3/ F11	BIOFEP	Comparaison des formes d'organisation, de production et de commercialisation de productions animales biologiques	460.219,00	277.409,50	60,28%
SO /2.3/ F17	TOURISME ET DÉCOUVERTE DE L'ARTISANAT	Tourisme et découverte de l'artisanat	1.180.483,50	590.242,00	50,00%
Mesure 3.1					
SO /3.1. / E1	PIRENE II	Besoins d'Interconnexion des Régions du Sud-Ouest Européen. Optimisation du réseau d'Infrastructures dans une approche multimodale	3.947.581,00	2.134.685,75	54,00%
SO /3.1. / E2	IDEA STCC	Essor et Développement de Domaines de Système de Transport Collectif Coordonné dans une perspective Supra régionale	2.774.598,82	1.473.456,13	53,00%
SO2/3.1/E7	PLACA 4S	Préparation de lignes de courte distance (sustainable short sea shipping, ssss)	1.614.376,46	1.129.645,04	69,97%
SO2/3.1/F5	PIRENE III	Nécessités d'interconnexion des régions du sud-ouest européen et d'optimisation du réseau d'infrastructure par l'approche multimodale (phase II)	2.917.949,52	1.469.437,76	50,36%
Mesure 3.2					
SO /3.2/ E7	PORTEDEJO	Développement de la société de l'information chez la jeunesse	1.545.000,00	1.159.200,00	75,00%
SO /3.2. / E11	CYBERAL	Haut débit dans les zones rurales	1.049.530,00	696.867,00	66,00%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
SO / 3.2 / E12	INFO VIVEROS	Réseau européen d'info pépinières virtuelles	2.013.074,39	1.267.844,62	63,00%
SO /3.2/ E15	ADMITRON	Administration électronique	1.402.464,52	799.372,09	57,00%
SO /3.2/ E18	GEO-LINK	Système d'Information géographique municipal	421.000,00	215.375,00	51,16%
SO /3.2/ F9	E-TOURISM	Centres de commerce électronique pour la promotion de "tradition et tourisme"	1.294.100,00	808.075,00	62,44%
SO2/3.2/E24	TIC-PYME	Implantation de services avancés d'information et de communication à des collectifs de PME des zones périphériques du Sud-ouest européen	1.481.392,95	997.650,44	67,35%
SO2/3.2/E34	ADMITRON II	Administration électronique II	1.059.613,65	659.903,83	62,28%
SO2/3.2/E40	LimEx	Leveraging infostructure models across exchanges	579.272,34	346.692,25	59,85%
SO2/3.2/E41	e-ASLA	E-administration framework for small local administration	1.651.155,31	1.120.206,50	67,84%
SO2/3.2/P23	CERDIGSEG	Certificat digital et soutien des zones sensibles	1.163.533,52	810.419,01	69,65%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT TOTAL	FEDER Approuvé	Taux de cofinancement
Mesure 4.1					
SO /4.1/F3	FEDERES	Formation et développement de l'expertise des ressources en Europe du sud	2.547.000,00	1.449.150,00	56,90%
SO /4.1/ E 5	FOREMED	Organisation de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne	1.203.849,80	751.406,20	62,42%
SO /4.1/ E11	SITMUN	Système d'information territoriale municipale	882.050,00	490.100,00	55,56%
SO2/4.1/E14	AQUA-CONTROL	Mise en place d'un système d'indicateurs pour une gestion durable de la ressource eau dans l'espace SUDOE	874.818,39	556.060,77	63,56%
SO2/4.1/F13	EATLASUDOE	E-atlas SUDOE : un réseau d'observatoires pour la société de la connaissance	1.208.085,38	661.589,20	54,76%
SO2/4.1/E23	TECNOMED	Création de réseaux et d'actions de coopération a travers l'implantation de nouvelles technologies dans le massif méditerranéen	936.373,64	657.280,22	70,19%
SO2/4.1/E20	TERRITORIA	Une nouvelle orientation pour la politique de développement des territoires ruraux	695.822,42	490.866,81	70,54%

3.3) QUANTIFICATION DES INDICATEURS PAR PRIORITE ET PAR MESURE

Le nombre important de demandes de paiement arrivées au Secrétariat commun tout au long de l'année 2004 montre que les projets ont enregistré une forte montée en puissance en matière de réalisation d'activités. Comparativement à l'année précédente, les résultats obtenus en 2004 sont significatifs et ont pu être quantifiés. En effet, ce type d'informations n'étant pas encore disponible en 2003, le rapport d'activités correspondant comportait des données indicatives et se basait, en grande partie, sur les données figurant dans les formulaires de candidature.

Avant de passer en revue les résultats obtenus fin 2004, il est opportun de préciser que le Secrétariat commun s'est basé sur les outils de suivi aujourd'hui à sa disposition, à savoir :

- Les informations déclarées par les Chefs de file dans leur Rapport intermédiaire d'avancement du projet transnational (annexe 2.4, partie intégrante de la demande de paiement intermédiaire du FEDER) ;
- Les échanges téléphoniques réguliers avec les Chefs de file ;
- La participation à des réunions.

De plus, les indicateurs utilisés et définis par les Chefs de file au moment de la candidature correspondent partiellement à ceux proposés dans le Complément de programmation. Par conséquent, certains indicateurs du Programme Opérationnel ont également été pris en considération. A ce sujet, il convient de rappeler que dans le Complément de programmation les indicateurs de ressources, de résultat et d'impact sont quantifiés en termes d'objectifs à atteindre pour l'année 2006, ce qui n'est pas le cas des indicateurs du Programme Opérationnel. Par ailleurs, les indicateurs de ressource figurant dans les tableaux ci-dessous ont été calculés sur la base du budget issu de la reprogrammation 2004.

Enfin, quelques projets ont rencontré des difficultés, ce qui s'est traduit dans la pratique par des modifications au niveau du formulaire de candidature consolidé. Certaines d'entre elles ont une répercussion sur les indicateurs, notamment d'impact, lorsqu'elles sont liées au report de l'échéance du projet (prévu en candidature pour fin 2004). Par ailleurs, il faut regretter le fait qu'un projet de la priorité 1, mesure 2 a dû être déprogrammé.

3.3.1) Priorité 1

Tableau 8: Quantification des indicateurs de la mesure 1.1

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 1.1		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	8,18%
Indicateurs de résultat		
• Nombre d'études et outils méthodologiques communs sur le développement et la gestion urbaine	4	1
• Nombre de petites infrastructures réalisées dans les centres urbains	12	0
Indicateurs d'impact		
• Nombre de nouveaux réseaux développés entre centres urbains	4	0

Deux projets sont approuvés dans cette mesure, ce qui explique la faible progression au niveau du volume de dépenses certifiées. Néanmoins, des résultats tangibles mais non encore quantifiables, montrent que ces projets sont rentrés en « vitesse de croisière » en 2004. À titre d'exemple, pour l'un des projets, des méthodologies ayant trait à la gestion urbaine ont été définies et expérimentées dans des villes du Sud-ouest européen.

Tableau 9: Quantification des indicateurs de la mesure 1.2

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 1.2		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	13,40%
Indicateurs de résultat		
• % de projets sélectionnés relatifs au développement de produits et/ou services dans des zones à faible densité de population	50%	50%
• % de projets de la mesure qui ont valorisé les potentialités communes aux espaces ruraux et urbains	70%	75%
• Nombre d'actions concrètes réalisées sur le terrain (petites infrastructures)	12	
Indicateurs d'impact		
• Nombre de nouvelles activités économiques et services développés dans des zones à faible densité de population	9	1

L'indicateur de ressources a nettement progressé. Ceci est lié au fait que trois des quatre projets approuvés dans cette mesure ont réalisé les principales activités programmées durant cette période. Les fruits de ce travail sont visibles dans le tableau ci-dessus au travers des indicateurs de résultats dont les deux premiers ont atteint et/ou légèrement dépassé l'objectif 2006.

Tableau 10: Quantification des indicateurs de la mesure 1.3

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 1.3		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	21,47%
Indicateurs de résultat		
• Nombre d'actions de formation sur les nouvelles technologies réalisées dans les zones rurales	15	2
• Nombre d'actions appuyant la recherche, l'innovation et les échanges technologiques	18	58
• Nombre d'actions concrètes réalisées sur le terrain (petites infrastructures)	9	5
Indicateurs d'impact		
• Nombre de nouvelles entreprises créées dans les zones rurales du SUDOE	9	12

L'indicateur de ressources montre que le rythme d'exécution reste soutenu et reste identique à celui de l'an dernier. Les indicateurs de résultats et d'impacts ont donc légèrement progressé. D'emblée, il est visible que l'objectif 2006 est largement dépassé pour le nombre d'actions appuyant la recherche, l'innovation et les échanges technologiques. Il en est de même pour l'indicateur d'impact pour lequel, une douzaine d'entreprises avaient déjà été créées dans les zones rurales du Sud-ouest. D'autre part, l'examen des onze projets approuvés dans cette mesure montre que quatre d'entre eux ont déjà consommé plus de la moitié de leur budget.

Pour conclure sur l'ensemble de la **priorité 1**, le tableau ci-dessous reprend quelques informations concrètes indiquées par les projets.

Tableau 11: Données quantifiées de la priorité 1

PRIORITÉ 1	Données Quantifiées
• Nombre d'échanges d'expériences, d'actions pilotes et d'études réalisées.	60
• Nombre de séminaires et de colloques transnationaux organisés.	51
• Nombre de participants aux colloques et aux séminaires (par pays et par type d'institution).	1.153
• Nombre d'outils d'aménagement du territoire développés dans la cadre des projets (SIG. Cadres méthodologiques, guides pratiques, etc).	21
• Nombre d'infrastructures de petite envergure soutenues	9
• Nombre de publications consacrées aux territoires du SUDOE diffusées aux acteurs du développement	188
• Nombre de réseaux de villes créés et renforcés	3
• Nombre d'organismes participant à des actions pilotes	132

3.3.2) Priorité 2

Tableau 12: Quantification des indicateurs de la mesure 2.1

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 2.1		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	55,61%
Indicateurs de résultat		
• % de projets de valorisation environnementale de zones spécifiques (montagne, désertification, zones côtières, etc.)	50%	62,50%
• Nombre d'outils communs développés pour le maintien de la qualité et disponibilité des ressources hydriques	30	59
• Nombre d'actions concrètes réalisées sur le terrain (petites infrastructures)	10	39
Indicateurs d'impact		
• Nombre de projets qui instaurent des pratiques de gestion environnementale innovatrices ou des pratiques agricoles écologiques	70%	52,80%

Dans le rapport annuel d'exécution de l'année 2003, le degré d'exécution était nettement supérieur à la disponibilité des fonds alloués. Le pourcentage de consommation des fonds réalisé cette année est de 55,61% du fait de la reprogrammation.

Toutes mesures et priorités confondues, l'indicateur de ressources pour cette mesure est le plus élevé. En effet, parmi les huit projets approuvés dans cette mesure, six devaient finaliser en 2004. Toutefois, cinq d'entre eux ont demandé une prolongation de calendrier, notamment afin de pouvoir appliquer ou diffuser les outils développés.

Encore une fois, le nombre d'outils communs développés pour le maintien de la qualité et la disponibilité des ressources hydriques ainsi que le nombre d'actions concrètes réalisées sur le terrain ont dépassé le but à atteindre en 2006. Le pourcentage de projets de valorisation environnementale de zones spécifiques est également supérieur à l'objectif fixé.

Tableau 13: Quantification des indicateurs de la mesure 2.2

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 2.2		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	27,67%
Indicateurs de résultat		
• Nombre de stratégies communes pour la protection et la valorisation du patrimoine culturel	6	3
• Nombre de nouveaux événements et produits culturels communs créés	6	21
• Nombre de petites infrastructures réalisées	10	4
Indicateurs d'impact		
• Nombre de visiteurs sur les lieux valorisés grâce au programme	X	2.289
• Nombre d'emplois créés grâce aux actions sur le patrimoine culturel du SUDOE	X	2

En 2004, le degré d'exécution budgétaire de cette mesure a doublé. Cela prouve que les sept projets sont très dynamiques et réalisent un nombre important d'actions. De même, les indicateurs de résultat et d'impact ont progressé par rapport à l'année précédente.

Tableau 14: Quantification des indicateurs de la mesure 2.3

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 2.3		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	14,94%
Indicateurs de résultat		
• Nombre de projets qui valorisent la qualité des produits agricoles locaux et l'artisanat local	4	3
• Nombre d'actions communes de sensibilisation et formation	15	5
• Nombre d'actions relatives au développement touristique durable	4	2
• Nombre de petites infrastructures réalisées	10	0
Indicateurs d'impact		
• % de projets qui se concrétisent par une gestion innovatrice du patrimoine naturel et culturel dans les zones impliquées	50%	40%

Le volume de dépenses certifiées a enregistré une faible progression. Cela est sans doute dû au fait que trois des six projets approuvés ont rencontré des difficultés, soit lors de la phase de démarrage, soit en raison des conditions naturelles (climatiques et environnementales) dont ils dépendent. Cependant, les indicateurs de résultat et d'impact regroupés dans le tableau ci-dessus, indiquent que l'écart entre l'objectif à atteindre et le résultat actuel n'est pas très important, et par conséquent que l'objectif est accessible.

Pour conclure sur l'ensemble de la **priorité 2**, le tableau ci-dessous reprend quelques informations concrètes indiquées par les projets.

Tableau 15: Données quantifiées de la priorité 2

PRIORITÉ 2	Total Priorité
• Nombre d'échanges d'expériences, d'actions pilotes et d'études réalisées	379
• Nombre de séminaires et de colloques transnationaux organisés	15
• Nombre de participants aux colloques et aux séminaires (par pays et par type d'institution)	1.613
• Nombre d'outils d'aménagement du territoire développés dans la cadre des projets (SIG, Cadres méthodologiques, guides pratiques, etc).	1.514
• Nombre d'infrastructures de petite envergure soutenues	32
• Nombre de publications consacrées aux territoires du SUDOE diffusées aux acteurs du développement	256
• % de projets qui intègrent la dimension environnementale dans leurs actions	11/18
• Nombre d'instruments communs visant le renforcement de la qualité et la disponibilité des ressources en eau	3
• Nombre d'usagers des produits touristiques et culturels mis en réseau	140.628
• Nombre d'organismes participant à des actions pilotes	331

3.3.3) Priorité 3

Tableau 16: Quantification des indicateurs de la mesure 3.1

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 3.1		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	14,65%
• % des dépenses en actions environnementales	30%	
Indicateurs de résultat		
• Nombre d'études communes réalisées en matière de transport	4	3
• Nombre de projets pilote en commun sur les modes de transports et plateformes multimodales	5	études en cours
• Nombre d'actions concrètes réalisées sur le terrain (petites infrastructures)	15	
Indicateurs d'impact		
• Développement de modes de transport respectueux avec l'environnement	Oui	Oui
• Création de nouveaux liens entre régions littorales et intérieures du SUDOE	Oui	Oui

L'indicateur de ressources de la mesure 3.1 a enregistré une progression plus faible que les autres mesures du Programme. Cela est lié au fait que certains des projets inscrits dans cette mesure ont programmé des activités de longue durée dont un volume important de dépenses peuvent être effectuées sans que l'activité soit pour autant achevée et donc quantifiée comme telle.

Cependant, les indicateurs de réalisation du Programme Opérationnel obtenus pour cette mesure, montrent qu'un nombre important d'échanges d'expériences, d'actions pilotes et d'études ont été réalisés, ainsi que des actions de diffusion transnationales.

Tableau 17: Quantification des indicateurs de la mesure 3.2

PRIORITES STRATEGIQUES		Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 3.2			
Indicateurs de ressources			
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)		100%	18,19%
Indicateurs de résultat			
• Nombre d'initiatives publiques et privées pour développer l'utilisation des TIC par les entreprises et les particuliers et sensibiliser le public		18	9
• Nombre de petites infrastructures créées		15	34
Indicateurs d'impact			
• Nombre d'entreprises de services créées liées aux TIC		10	0
• Nombre de nouvelles activités développées grâce à l'introduction des TIC		15	112

La mesure 3.2 regroupe six projets approuvés lors du 1er appel à projet et présente un volume de certifications de dépenses qui a sextuplé par rapport à l'année précédente. Le nombre important de réalisations effectuées et objectivement quantifiées sous la forme d'indicateurs de réalisation n'est certainement pas étranger à un tel résultat, de même que le fait que trois des projets ont consommé plus de la moitié de leur budget.

Au niveau des indicateurs de résultat et d'impact, cela se traduit par une nette progression. A l'heure actuelle, les objectifs fixés pour le nombre de petites infrastructures et le nombre de nouvelles activités développées grâce à l'introduction des TIC ont largement été franchis.

Pour conclure sur l'ensemble de la **priorité 3**, le tableau ci-dessous reprend quelques informations concrètes indiquées par les projets.

Tableau 18: Données quantifiées de la priorité 3

PRIORITÉ 3	Total Priorité
• Nombre d'échanges d'expériences, d'actions pilotes et d'études réalisées	49
• Nombre de séminaires et de colloques transnationaux organisés	15
• Nombre de participants aux colloques et aux séminaires (par pays et par type d'institution)	1.346
• Nombre d'outils d'aménagement du territoire développés dans la cadre des projets (SIG. Cadres méthodologiques, guides pratiques, etc).	8
• Nombre d'infrastructures de petite envergure soutenues	37
• Nombre de publications consacrées aux territoires du SUDOE diffusées aux acteurs du développement	7
• % de projets qui intègrent la dimension environnementale dans leurs actions	2/6
• Nombre de réseaux et d'actions pilotes de coopération dans le domaine du transport et des TIC	11
• Nombre d'organismes participant à des actions pilotes	45

3.3.4) Priorité 4

Cette **priorité** ne comprend qu'une seule mesure dans laquelle sont approuvés trois projets.

Tableau 19: Quantification des indicateurs de la mesure 4.1

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesure 4.1		
Indicateurs de ressources		
• Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	27,79%
Indicateurs de résultat		
• Nombre d'outils de planification, gestion et marketing territorial développés en commun	4	17
• Nombre de séminaires communs organisés sur la mise en marche de stratégies territoriales	12	6
• Nombre de programmes de formation communs d'échange de fonctionnaires du SUDOE dans le cadre des projets	5	7
Indicateurs d'impact		
• Augmentation de notoriété du SUDOE	Appréciation qualitative	

Au vu des informations disponibles, de nombreuses réalisations se sont accomplies au cours de l'année puisque deux projets sont arrivés à mi-parcours de leur calendrier de réalisation. D'après le tableau ci-dessus, tous les indicateurs de résultat dépassent l'objectif défini, à l'exception de celui concernant le nombre de séminaires organisés. Ceci s'explique par le fait que ce type d'activités est programmé, le plus souvent, à la fin des projets.

Pour conclure sur la **priorité 4**, le tableau ci-dessous reprend quelques informations concrètes indiquées par les projets.

Tableau 20: Données quantifiées de la priorité 4

PRIORITÉ 4	Total Priorité
• Nombre d'échanges d'expériences, d'actions pilotes et de mises en réseau réalisées	26
• Nombre d'instruments de planification, de gestion et de marketing territorial développés en commun	0
• Nombre et type de programmes de formation et d'échanges d'agents publics du SUDOE organisés pour l'harmonisation des pratiques	29
• Nombre de structures transnationales créées par les acteurs du développement territorial	1
• Nombre d'agents publics sensibilisés (information et formation) aux pratiques administratives d'autres pays	401
• Nombre d'organismes participant à des actions pilotes	13
• Accroissement de la connaissance mutuelle entre acteurs du SUDOE	14
• Nombre de coopérations institutionnelles donnant lieu à des projets pérennes	80

3.3.5) Priorité 5

Tableau 21: Quantification des indicateurs des mesures 5.1 et 5.2

PRIORITES STRATEGIQUES	Objectif 2006	Réalisé 2004
Mesures 5.1 et 5.2		
Indicateurs de ressources		
? Degré d'exécution budgétaire (% des fonds engagés)	100%	25,79%
Indicateurs de résultat		
? Nombre de réunions des Comités tenues pour le suivi du Programme (par type de Comité)	20	9
? Nombre d'activités organisées pour l'ensemble des projets sur des sujets d'intérêt transversal du Programme	5	5
Indicateurs d'impact		
? Degré de satisfaction des gestionnaires de projets sur l'assistance et l'appui reçu (de 1 à 5)	5	4

Note: l'indicateur d'impact est mesuré à partir des résultats de l'enquête de satisfaction réalisée lors des journées d'information transnationales sur le second appel à projet.

Les activités réalisées jusqu'en 2004 démontrent que les organes de gestion du Programme se réunissent régulièrement. Concernant les bénéficiaires potentiels et les bénéficiaires finals, 5 évènements ont été organisés pour la promotion et la diffusion du Programme mais aussi pour la gestion des projets.

ANNEXES

- 3.1 Texte du second appel à projet
- 3.2 Formulaire de candidature actualisé pour le second appel à projet
- 3.3 Guide du porteur de projet transnational élaboré pour le second appel à projet
- 3.4 Fiches de présentation des 20 projets approuvés en 2004

4). EXECUTION FINANCIERE

4.1). REPROGRAMMATION FINANCIÈRE ET INDEXATION

Durant l'année 2004, une reprogrammation financière a été effectuée pour toutes les priorités et mesures, à l'exception de la priorité 5. Cette reprogrammation a été nécessaire au vu des soldes financiers résultant du premier appel à projet et de la stratégie adoptée pour le second appel à projet lancé en 2004. En effet, pour ce second appel à projet, il a été décidé que toutes les mesures disposent d'une dotation financière suffisante.

Cette reprogrammation financière a été approuvée par la Commission européenne par Décision C (2004) 4127 du 18 octobre 2004, dont une copie est annexée au présent rapport annuel.

Concrètement, la modification fondamentale de la reprogrammation a consisté à doter financièrement la priorité 2 dans la mesure où celle-ci s'est retrouvée quasiment épuisée à l'issue du premier appel à projet. Cette dotation de fonds complémentaires dans la priorité 2 s'est essentiellement effectuée par une réduction de la capacité financière de la priorité 3. Le tableau et le graphique suivants indiquent les volumes exacts.

En 2004, il a également été procédé à une augmentation des dotations financières de chaque mesure et priorité comme conséquence de l'indexation assignée par chaque État participant à l'Espace Sud-ouest européen.

Tableau 22: Plan financier INTERREG III B SUDOE

PLAN FINANCIER INTERREG III B SUDOE						
PLANS FINANCIERS ANTERIEUR ET POSTÉRIEUR À LA REPROGRAMMATION ET INDEXATION DE 2004 (€)						
	PLAN FINANCIER INITIAL. APPROUVÉ PAR DÉCISION (C (2001) 2769) du 20-11-2001			PLAN FINANCIER APRES REPROGRAMMATION ET INDEXATION (2004). APPROUVÉ PAR DÉCISION (C (2004) 4127) au 18-10-2004		
	TOTAL 2000-2006			TOTAL 2000-2006		
	COÛT TOTAL	FEDER	CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE	COÛT TOTAL	FEDER	CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE
Mesure 1.1.	7.692.994,00	4.631.182,00	3.061.811,00	4.360.000,00	2.624.928,00	1.735.072,00
Mesure 1.2.	10.989.992,00	6.615.976,00	4.374.017,00	10.255.337,00	6.173.921,00	4.081.416,00
Mesure 1.3.	12.088.988,00	7.277.570,00	4.811.418,00	18.082.570,00	10.885.956,00	7.196.614,00
PRIORITÉ 1	30.771.974,00	18.524.728,00	12.247.246,00	32.697.907,00	19.684.805,00	13.013.102,00
Mesure 2.1.	9.890.990,00	5.954.376,00	3.936.614,00	17.113.615,00	10.302.520,00	6.811.095,00
Mesure 2.2.	10.989.989,00	6.615.972,00	4.374.016,00	11.212.183,00	6.749.859,00	4.462.324,00
Mesure 2.3.	8.791.989,00	5.292.779,00	3.499.211,00	8.427.139,00	5.073.326,00	3.353.813,00
PRIORITÉ 2	29.672.968,00	17.863.127,00	11.809.841,00	36.752.937,00	22.125.705,00	14.627.232,00
Mesure 3.1.	18.682.981,00	11.247.155,00	7.435.827,00	13.856.370,00	8.342.054,00	5.514.316,00
Mesure 3.2.	13.187.987,00	7.939.168,00	5.248.818,00	12.305.809,00	7.408.368,00	4.897.441,00
PRIORITÉ 3	31.870.968,00	19.186.323,00	12.684.645,00	26.162.179,00	15.750.422,00	10.411.757,00
Mesure 4.1.	8.791.990,00	5.292.778,00	3.499.212,00	7.300.127,00	4.394.864,00	2.905.263,00
PRIORITÉ 4	8.791.990,00	5.292.778,00	3.499.212,00	7.300.127,00	4.394.864,00	2.905.263,00
Mesure 5.1.	5.494.994,00	3.307.986,00	2.187.007,00	5.494.994,00	3.307.986,00	2.187.008,00
Mesure 5.2.	3.296.996,00	1.984.792,00	1.312.205,00	3.296.997,00	1.984.792,00	1.312.205,00
PRIORITÉ 5	8.791.990,00	5.292.778,00	3.499.212,00	8.791.991,00	5.292.778,00	3.499.213,00
TOTAL	109.899.890,00	66.159.734,00	43.740.156,00	111.705.141,00	67.248.574,00	44.456.567,00

Figure 4: Modifications par priorités

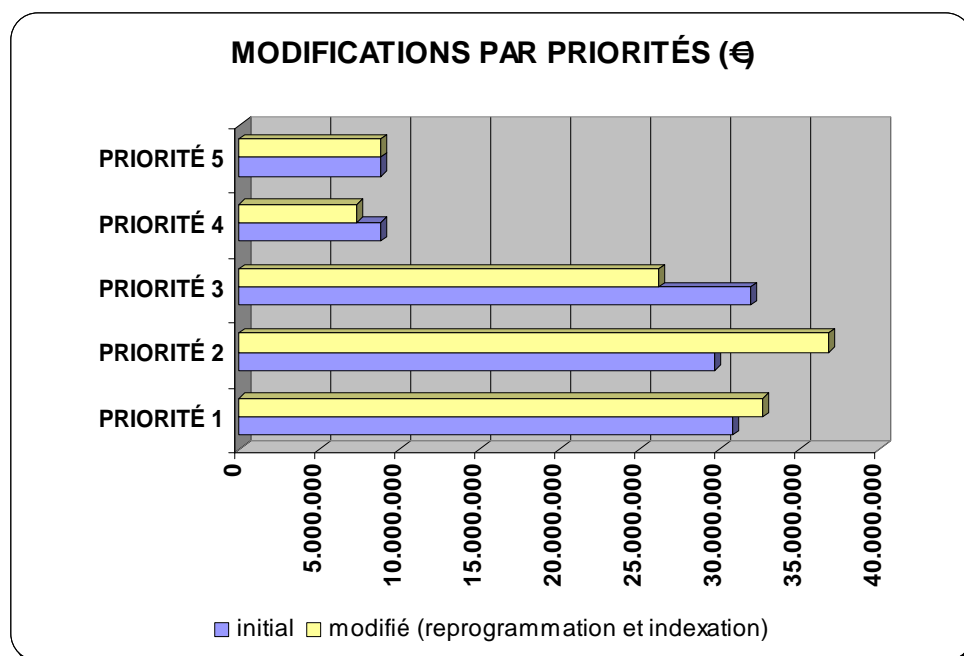


Tableau 23: Indexation du P.I.C. INTERREG III B SUDOE

INDEXATION DU PIC INTERREG III B SUDOE				
				€
INDEXATION FEDER	2004	2005	2006	TOTAL
ESPAGNE	0,00	227.948,00	257.681,00	485.629,00
FRANCE	50.943,00	116.441,00	189.217,00	356.601,00
PORTUGAL	34.158,00	78.075,00	126.872,00	239.105,00
ROYAUME-UNI	1.003,05	2.448,89	3.967,58	7.419,52
TOTAL	86.104,05	424.912,89	577.737,58	1.088.754,52

4.2) DEGRÉ D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME

Ce point a pour objectif de mettre en valeur les principaux aspects liés au degré d'exécution du plan financier du Programme pour l'annualité 2004. Pour cela, les points suivants seront abordés de façon brève et concise:

- 1. FEDER engagé par le Programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé.
- 2. Degré d'exécution budgétaire du Programme. Dépenses réalisées relatives aussi bien à l'annualité 2004 qu'à l'ensemble du Programme, depuis son début (2000-2004). Dépenses certifiées, effectuées et payées.
- 3. Relation entre les prévisions financières et les dépenses déclarées pour l'année 2004.
- 4. Accomplissement de la règle "N+2" pour l'année 2004.
- 5. Degré d'exécution budgétaire du Programme. Relation entre les dépenses réalisées cumulées et les dépenses programmées en fonction du plan financier du Programme en vigueur.
- 6. Consommation financière relative à la Priorité 5 : Assistance Technique.
- 7. Paiements traités par l'Autorité de Paiement en fonction du type de paiement
- 8. Demandes d'avances traitées. Année 2004 et cumulées pour 2001-2004.
- 9. Remboursements FEDER réalisés au titre des Paiements intermédiaires aux chefs de files des projets. Année 2004.
- 10. Bilan Financier du Programme. Solde du Compte Unique du Programme au 31 décembre 2004.

4.2.1) FEDER engagé par le Programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé

En date du 31 décembre 2004, comme il est indiqué au point 3 du présent rapport, 69 projets étaient approuvés dans le cadre du Programme (voir également le tableau 7, p.20).

Le tableau suivant fait la relation entre le FEDER engagé par le Programme en fin d'année 2004 et le FEDER programmé en tenant compte de la reprogrammation 2004 et l'indexation.

Tableau 24: FEDER engagé au 31/12/2004 - FEDER total programmé SUDOE

FEDER Engagé au 31 décembre 2004 / FEDER total Programmé SUDOE (€)			
Axe Prioritaire / Mesure	FEDER engagé pour les projets approuvés au 31 décembre 2004	Dotations FEDER du Programme suite à la reprogrammation et à l'indexation	% d'exécution au 31 décembre 2004
Priorité 1	19.646.792,60	19.684.805,00	99,81%
Priorité 2	17.956.019,95	22.125.705,00	81,15%
Priorité 3	15.750.419,61	15.750.422,00	100,00%
Priorité 4	4.394.864,00	4.394.864,00	100,00%
TOTAL	57.748.096,16	61.955.796,00	93,21%

Ainsi, en fin d'année 2004, 93,21% des ressources disponibles pour les priorités 1 à 4 étaient engagées. La quasi totalité des ressources encore disponibles pour la priorité 2 ont été engagées lors du Comité de programmation de mars 2005.

En ce qui concerne la priorité 1, les ressources non engagées sont liées à une réduction du FEDER approuvé à l'un des projets approuvés lors du premier appel à projet, qui a été effectif après la date d'approbation des projets du second appel à projets (priorités 1, 3 et 4).

Enfin, le projet DÉVELOPPEMENT TPE/PME, approuvé dans la priorité 1 lors du premier appel à projet, a été déprogrammé au cours de l'année 2004 et les crédits libérés (838.258,40€) ont été réaffectés dans la même priorité pour le second appel projet.

Par conséquent, le montant finalement engagé au cours du second appel à projet (y compris les ressources attribuées à la priorité 2 en 2005) s'élevait à 19.773.900,59€.

4.2.2) Degré d'exécution budgétaire du Programme. Dépenses cumulées (2000-2004) et dépenses réalisées pendant l'annualité 2004.

Le tableau ci-dessous montre le montant des dépenses déclarées par l'Autorité de Paiement du Programme au 29 décembre 2004, date de la dernière Déclaration du montant des dépenses communiquée aux Services de la Commission européenne. Les dépenses présentées dans ce tableau sont les montants cumulés depuis le début des activités du Programme (annualités 2001 à 2004).

Tableau 25: Dépenses subventionnées certifiées et payées – dépenses cumulées au 31/12/2004

DÉPENSES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES (en €)				
DÉPENSES CUMULÉES au 31 décembre 2004				
Axes prioritaires / Mesures	Total des dépenses subventionnées payées et certifiées			
	TOTAL			
	Public		Privé	Total
	Communautaire	National		
Mesure 1.1.	214.815,77	142.021,05	0,00	356.836,82
Mesure 1.2.	827.519,34	547.097,50	0,00	1.374.616,84
Mesure 1.3.	2.336.716,73	1.544.872,52	0,00	3.881.589,25
Priorité 1	3.379.051,83	2.233.991,08	0,00	5.613.042,91
Mesure 2.1	5.729.215,09	3.787.753,50	0,00	9.516.968,59
Mesure 2.2.	1.867.632,69	1.234.747,20	0,00	3.102.379,89
Mesure 2.3.	757.799,55	501.003,69	0,00	1.258.803,24
Priorité 2	8.354.647,34	5.523.504,38	0,00	13.878.151,72
Mesure 3.1.	1.221.892,69	807.829,38	0,00	2.029.722,07
Mesure 3.2.	1.347.740,71	891.031,24	0,00	2.238.771,95
Priorité 3	2.569.633,40	1.698.860,62	0,00	4.268.494,02
Mesure 4.1.	1.221.235,23	807.394,72	0,00	2.028.629,95
Priorité 4	1.221.235,23	807.394,72	0,00	2.028.629,95
Mesure 5.1.	1.127.701,02	745.556,49	0,00	1.873.257,50
Mesure 5.2.	237.400,67	156.952,60	0,00	394.353,27
Priorité 5	1.365.101,68	902.509,09	0,00	2.267.610,77
TOTAL	16.889.669,48	11.166.259,89	0,00	28.055.929,37

Cette déclaration a été réalisée sur la base des dépenses certifiées, payées et validées par les différents Correspondants Nationaux du Programme.

Les dépenses subventionnées certifiées et payées pour l'année 2004 sont indiquées dans le tableau suivant :

Tableau 26: Dépenses subventionnées certifiées et payées – annualité 2004

DÉPENSES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES (en €)				
ANNUALITÉ 2004				
Axes prioritaires / Mesures	Total des dépenses subventionnées payées et certifiées			
	2004			
	Public		Privé	Total
Communautaire	National			
Mesure 1.1.	53.878,95	35.620,97	0,00	89.499,92
Mesure 1.2.	667.473,19	441.286,27	0,00	1.108.759,46
Mesure 1.3.	1.396.157,42	923.040,95	0,00	2.319.198,37
Priorité 1	2.117.509,57	1.399.948,18	0,00	3.517.457,75
Mesure 2.1	601.456,00	397.640,35	0,00	999.096,35
Mesure 2.2.	1.101.921,38	728.512,80	0,00	1.830.434,18
Mesure 2.3.	546.093,32	361.038,44	0,00	907.131,76
Priorité 2	2.249.470,70	1.487.191,59	0,00	3.736.662,29
Mesure 3.1.	382.718,71	253.026,66	0,00	635.745,37
Mesure 3.2.	888.283,03	587.270,17	0,00	1.475.553,20
Priorité 3	1.271.001,74	840.296,83	0,00	2.111.298,57
Mesure 4.1.	849.758,73	561.800,63	0,00	1.411.559,36
Priorité 4	849.758,73	561.800,63	0,00	1.411.559,36
Mesure 5.1.	332.155,12	219.597,57	0,00	551.752,69
Mesure 5.2.	55.237,59	36.519,20	0,00	91.756,79
Priorité 5	387.392,71	256.116,77	0,00	643.509,48
TOTAL	6.875.133,44	4.545.354,01	0,00	11.420.487,45

4.2.3) Relation entre les prévisions financières et les dépenses déclarées pour l'année 2004

Considérant les données antérieures, et prenant en compte la prévision réalisée pour l'annualité 2004 communiquée à la Commission européenne le 26 avril 2004, le tableau ci-dessous laisse apparaître que le montant des dépenses payées en 2004 a été significativement inférieur à ce qui avait été prévu.

Tableau 27: Relation dépenses prévues – dépenses réalisées – annualité 2004

RELATION DÉPENSES PRÉVUES - DÉPENSES RÉALISÉES	
ANNUALITÉ 2004	
DÉPENSES ÉLIGIBLES TOTALES PRÉVUES	DÉPENSES ÉLIGIBLES RÉALISÉES
23.278.658 €	11.420.487,45 €

Par conséquent, il convient de signaler que pour l'annualité 2004, il y a eu un désajustement entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées contrairement à ce qui s'est produit pour l'annualité 2003 où les dépenses réalisées ont été supérieures à celles prévues.

4.2.4) Accomplissement de la règle "N+2" pour l'année 2004

La lenteur initiale du processus de certification de dépenses a été détectée vers le milieu de l'année 2004.. Tout laissait à penser que si une telle situation subsistait, ni le volume de dépenses prévu ne pouvait être atteint ni le seuil de dépenses exigé par la règle n+2. Dès lors, plusieurs mesures ont été mises en œuvre au sein du Programme pour accélérer le processus de certification des projets.

La mesure fondamentale consistait à expliquer aux chefs de file des projets la règle "N+2", afin qu'ils comprennent que leurs projets appartiennent à un Programme, qui tout comme eux, doit se plier à certaines règles, et que des préjudices à un certain niveau ont des répercussions à un autre niveau, et vice-versa. C'est pourquoi, il est important de souligner qu'une bonne partie des chefs de files, sans parler des partenaires, n'ont aucune expérience de la gestion de projets co-financés par INTERREG, raison pour laquelle, il s'avère parfois difficile d'expliquer certaines questions, principalement celles relatives au circuit financier de la globalité du Programme, et plus précisément dans ce cas, lorsque les répercussions de la règle "N+2" ne figurent pas expressément dans l'Accord d'octroi FEDER signé, ce qui est le cas des projets approuvés lors du premier appel à projets.

Tandis que ce processus avançait, une première évaluation a été effectuée afin de déterminer si les dépenses réalisées pouvaient ou non, à la fin de l'année, être supérieures au montant minimal exigé pour l'annualité. Une fois cette prévision effectuée, laquelle s'est avérée être légèrement positive, le Secrétariat commun a défini, consensuellement avec chacun des chefs de file, le moment optimal où ces derniers devaient présenter leur certification de dépenses à leurs Correspondants Nationaux respectifs.

Il s'agit d'une tâche difficile, puisque parfois les stratégies optimales de certification de dépenses d'un projet peuvent différer de la stratégie optimale du Programme. Par ailleurs, il faut également tenir compte d'aspects tels que la propre lenteur de certaines institutions au moment de certifier leurs dépenses du fait de leur propre processus interne de vérification et de contrôle, du fonctionnement ou de l'ampleur du partenariat, etc.

Cependant, en bonne partie grâce au travail conjoint des organes de gestion du Programme, il a été possible d'atteindre aisément le seuil minimum exigé de certifications de dépenses.

Du point de vue du Programme, le motif principal du retard pris pour certifier les dépenses, indépendamment du manque d'expérience en matière de gestion de projets transnationaux de certains bénéficiaires, est qu'une bonne partie des projets n'ont pas encore atteint leur phase de « développement » en 2004.

Dans la mesure où le progrès financier du Programme est lié au développement des activités, il est normal de constater que le volume des dépenses payées reçues par le Programme soit plus élevé, seulement lors de la seconde moitié de l'année. Par conséquent, il apparaît clairement que le Programme était encore en phase de « démarrage » durant l'année 2003 ainsi qu'une bonne partie de l'année 2004. Ce n'est que, lorsque les projets sont entrés dans leur phase centrale que le Programme a commencé à noter les effets du point de vue financier.

Cette explication se vérifie en observant le volume de certifications des dépenses cumulées pendant les premiers mois de l'année 2005, pendant lesquels un rythme d'exécution similaire à celui enregistré dans les derniers mois de l'année 2004 est constaté.

Le tableau résumé ci-dessous présente l'information relative aux dépenses déclarées par le Programme au 31 décembre 2004. Ces dernières dépassaient le seuil minimal requis par la Réglementation Communautaire pour éviter de dégageant d'office d'aide FEDER allouée au Programme.

Tableau 28: Accomplissement de la Règle N+2 – annualité 2004

ACCOMPLISSEMENT DE LA RÈGLE N+2. ANNUALITÉ 2004		
Dépenses réalisées et payées (en €)		
	Seuil minimum à atteindre	Dépenses déclarées, réalisées et payées
€	27.358.082,31	28.055.929,37
INDICE	100	101,03

Degré d'accomplissement. Règle "N+2" 2004

Catégorie	Montant (€)
Seuil minimum à atteindre	27.358.082,31
Dépenses déclarées, réalisées et payées	28.055.929,37

4.2.5) Degré d'exécution budgétaire du Programme par mesures et par priorités

Le tableau suivant indique le degré d'exécution budgétaire pour chaque mesure et priorité du Programme au 31 décembre 2004, relatif aux dépenses programmées d'après la dernière reprogrammation financière approuvée par la Commission européenne en 2004.

Tableau 29: Dépenses subventionnées certifiées et payées – dépenses cumulées au 31/12/2004 / dépenses programmées 2000-2008

DÉPENSES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES			
DÉPENSES CUMULÉES au 31 décembre 2004 / DÉPENSES PROGRAMMÉES 2000-2008 (€)			
Axe prioritaire/Mesure	Total exécuté au 31 décembre 2004	Dépenses totales programmées (selon REPROGRAMMATION)	% d'exécution au 31 décembre 2004
Mesure 1.1	356.836,82	4.360.000,00	8,18%
Mesure 1.2	1.374.616,84	10.255.337,00	13,40%
Mesure 1.3	3.881.589,25	18.082.570,00	21,47%
Priorité 1	5.613.042,91	32.697.907,00	17,17%
Mesure 2.1	9.516.968,59	17.113.615,00	55,61%
Mesure 2.2	3.102.379,89	11.212.183,00	27,67%
Mesure 2.3	1.258.803,24	8.427.139,00	14,94%
Priorité 2	13.878.151,72	36.752.937,00	37,76%
Mesure 3.1	2.029.722,07	13.856.370,00	14,65%
Mesure 3.2	2.238.771,95	12.305.809,00	18,19%
Priorité 3	4.268.494,02	26.162.179,00	16,32%
Mesure 4.1	2.028.629,95	7.300.127,00	27,79%
Priorité 4	2.028.629,95	7.300.127,00	27,79%
Mesure 5.1	1.873.257,50	5.494.994,00	34,09%
Mesure 5.2	394.353,27	3.296.997,00	11,96%
Priorité 5	2.267.610,77	8.791.991,00	25,79%
TOTAL	28.055.929,37	111.705.141,00	25,12%

Ces données amènent les déductions suivantes :

- ✓ Toutes les mesures et les priorités avancent du point de vue financier.
- ✓ Le degré d'exécution budgétaire moyen du Programme peut être considéré plus faible que celui prévu par le plan financier, bien qu'il se trouve ajustée du point de vue des exigences de la Réglementation Communautaire. Toutefois, vu que la majorité des projets approuvés lors du 1er appel à projets se trouvent à l'apogée de leur phase de développement, l'écart entre les dépenses cumulées et le Plan financier prévu pour les annualités suivantes sera moins important.
- ✓ En ce qui concerne le niveau de consommation par mesure, chacune a un degré de progression similaire. Les mesures 2.1 et 1.1 font exception à cette règle : la mesure 2.1 présente un degré d'exécution très élevé alors que la mesure 1.1 a un degré d'avance très faible. Ce dernier cas tient à la faible marge de manoeuvre de la mesure car celle-ci ne compte que deux projets. Toute déviation dans un projet a de fortes répercussions sur le développement de l'ensemble de la mesure.

4.2.6) Consommation financière relative à la Priorité 5 : Assistance Technique

Celle-ci se trouve reflétée dans les tableaux suivants faisant référence aux :

- Dépenses de fonctionnement du Secrétariat Commun en 2004.
- Dépenses du Secrétariat Commun par Mesures en 2004.
- Dépenses du Secrétariat Commun cumulées (2000 -2004) au niveau des mesures.

- Dépenses de la Priorité 5, Assistance technique (2004 et cumulées 2000-2004).

Tableau 30: Priorité 5 – Secrétariat Commun

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. SÉCRETARIAT COMMUN	
GROUPE D'ACTIVÉS	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Secrétariat Commun	
Frais de gestion, de suivi et de contrôle	148.867,18
Frais de personnel	284.125,53
Frais d'information, de publicité, d'études et de rapports	92.441,56

Tableau 31: Priorité 5 – Dépenses au niveau des mesures (année 2004)

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. SÉCRETARIAT COMMUN. DÉPENSES AU NIVEAU DE MESURES (année 2004)	
PRIORITÉ 5	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Mesure 5.1.: gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	432.992,71
Mesure 5.2.: information, évaluation, etc	92.441,56

Tableau 32: Priorité 5 – Dépenses au niveau des mesures (période 2000-2004)

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. SÉCRETARIAT COMMUN. DÉPENSES AU NIVEAU DE MESURES (période 2000-2004)	
PRIORITÉ 5	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Mesure 5.1.: gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	1.045.749,55
Mesure 5.2.: information, évaluation, etc	227.757,58

Tableau 33: Assistance technique – groupe d'activités (période 2000-2004)²

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. GROUPE D'ACTIVÉS (période 2000-2004)		
Dépenses réalisées par le Programme pour l'année 2004 et pour la période 2000-2004. Le montant apparaît ventilé par typologie de dépense		
GROUPE D'ACTIVÉS	2004	2000-2004
Frais de gestion, de suivi et de contrôle	492.778,25	1.436.895,74
Frais de personnel	286.286,96	880.922,64
Frais d'information, de publicité, d'études et de rapports	36.282,43	121.630,55

² Les dépenses indiquées dans ce tableau vont en réalité jusqu'au mois de mai 2005

4.2.7) Paiements traités par l'Autorité de Paiement en fonction du type de paiement

Dans le cadre du Programme Interreg III B SUDOE, il existe trois types de paiements : avance, paiement intermédiaire et solde final, à l'exception des paiements relatifs à la priorité 5.

En date du 31 décembre 2004, les paiements cumulés traités par l'Autorité de Paiement étaient les suivants :

Tableau 34: Ordres de transfert du FEDER au 31/12/2004 (Priorités 1 à 5)

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AU 31/12/2004 (Priorités 1 à 5)			
ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER (en €)			
AVANCES	PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES	ASSISTANCE TECHNIQUE	TOTAUX
961.169,22	7.646.120,20	820.426,69	9.427.716,11

4.2.8) Demandes d'avances traitées

En 2004, 14 projets ont sollicité une demande d'avance FEDER. Dans tous les cas, cette demande a été acceptée par les organes de gestion du Programme. Le tableau ci-dessous fait état des projets concernés et des montants respectifs octroyés.

Tableau 35: Demandes d'avance traitées par l'Autorité de Paiement - 2004

DEMANDES D'AVANCE TRAITÉES PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT		
Avances 2004		
Acronyme du projet	Chef de file	Montant de l'avance (€)
e TOURISM	Aquitaine Europe Communication	142.656,60
ADMITRON	Diputación Provincial de Jaén	31.977,00
CIUMED	Generalitat Valenciana. Conselleria de Territorio y Vivienda. Dirección General de Planificación y Ordenación del Territorio	23.882,15
ALMA	Câmara Municipal de Fronteira	179.370,62
EURORREG	Asociación Industrial de Navarra	64.988,59
FESERPAE	Asociación Española de Criadores de Ganado Porcino Selecto Ibérico Puro y Tronco Ibérico	12.009,63
CYBERAL	Consejería de Medio Rural y Pesca del Gobierno del Principado de Asturias	20.904,48
SITMUN	Diputació de Barcelona	37.697,46
PORTS NETS	Generalitat de Catalunya	114.126,06
INTPLASTIC	Fundació ASCAMM	13.709,12
AGROINTEC	Instituto de Empleo y Desarrollo Tecnológico	30.557,69
TERRISC	Consell Insular de Mallorca	16.530,00
TURISMO Y ARTESANÍA	Chambre Régionale de Métiers du Limousin	39.349,46
VÍA LACTEA	Asociación Cederna-Garalur	18.743,94
		746.502,80

Par conséquent, et considérant la période écoulée depuis le début du Programme (2001 à 2004), les demandes d'avances traitées par l'Autorité de Paiement se retrouvent dans le tableau présenté ci-dessous.

Certaines informations fournies coïncident avec celles figurant dans le rapport annuel d'exécution de 2003. Dans le présent rapport, les informations concernant les demandes d'avance sont présentées selon la date d'ordre de transfert émis par l'Autorité de Paiement. En revanche, dans le rapport annuel d'exécution de 2003, plusieurs demandes d'avances transmises par l'Autorité de Gestion fin 2003 avaient été incluses mais leur ordre final de transfert n'a été émis qu'en 2004.

Tableau 36: Avances traitées par l'Autorité de Paiement – cumulées 2001-2004

AVANCES TRAITÉES PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT		
Avances cumulées 2001-2004		
Acronyme du Projet	Chef de File	Montant de l'avance (€)
ISNOVA	Consejería de Economía, Hacienda e Innovación. Govern de les Illes Balears	2.907,76
SURTEC	Fundación Universidad de A Coruña	25.191,45
URGENTE	Intercooperação e Desenvolvimento, Crl	25.862,32
REPARTIR	Pôle Universitaire Européene de Toulouse	13.319,11
EETSE	Universidad Autónoma de Madrid	29.662,01
URBDISP	Association des Professionnels de l'urbanisme de Midi-Pyrénées	5.882,02
SUP'DE MODE	Groupement des Industries de l'Habillement	14.392,75
VIDRO SO	Município da Marinha Grande	19.799,00
IAP-XX	Ordem dos Arquitectos	77.650,00
e TOURISM	Aquitaine Europe Communication	142.656,60
ADMITRON	Diputación Provincial de Jaén	31.977,00
CIUMED	Generalitat Valenciana. Conselleria de Territorio y Vivienda. Dirección General de Planificación y Ordenación del Territorio	23.882,15
ALMA	Câmara Municipal de Fronteira	179.370,62
EURORREG	Asociación Industrial de Navarra	64.988,59
FESERPAE	Asociación Española de Criadores de Ganado Porcino Selecto Ibérico Puro y Tronco Ibérico	12.009,63
CYBERAL	Consejería de Medio Rural y Pesca del Gobierno del Principado de Asturias	20.904,48
SITMUN	Diputació de Barcelona	37.697,46
PORTS NETS	Generalitat de Catalunya	114.126,06
INTPLASTIC	Fundació ASCAMM	13.709,12
AGROINTEC	Instituto de Empleo y Desarrollo Tecnológico	30.557,69
TERRISC	Consell Insular de Mallorca	16.530,00
TURISMO Y ARTESANÍA	Chambre Régionale de Métiers du Limousin	39.349,46
VÍA LACTEA	Asociación Cederna-Garalur	18.743,94
		961.169,22

4.2.9) Remboursements FEDER réalisés au titre des Paiements intermédiaires aux chefs de files des projets

A ce stade, il convient de souligner la particularité des circuits financiers mis en oeuvre dans la gestion des Programmes INTERREG. En effet, les dépenses payées n'arrivent à l'Autorité de Paiement qu'une fois certifiées par l'Autorité de Gestion. A son tour, celle-ci ne certifie les dépenses payées que lorsque les différents Correspondants Nationaux ont eux-mêmes validés les dépenses effectuées et payées par les partenaires des projets, en tenant compte de l'éligibilité de celles-ci. Dans le Cadre du Programme, il est considéré que les dépenses

payées entrent dans le circuit lorsque le Correspondant National les valide, en les considérant éligibles.

Ainsi, les Déclarations de Dépenses effectuées à la Commission ont pour support incontournable les validations des dépenses effectuées par les différents États, lesquelles peuvent être communiquées à l'Autorité de Gestion sous forme de certificat.

Cependant, l'Autorité de Paiement ne peut donner suite à une demande de remboursement FEDER qu'une fois que cette demande de paiement ait achevé tout son circuit financier. A ce titre, le tableau ci-dessous indique les paiements intermédiaires traités par l'Autorité de Paiement en date du 31 décembre 2004. Il convient de souligner que les premiers paiements intermédiaires dans le cadre du Programme ont été effectués en 2004.

Tableau 37: Paiements intermédiaires traités par l'Autorité de Paiement - 2004

PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES TRAITÉS PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT		
Annualité 2004		
Acronyme projet	Chef de file	Montant du paiement intermédiaire
Huitième Merveille	Association Plasticiens Volants	98.756,00
Post Prestige	Consejería de Economía y Hacienda del Gobierno de Cantabria	4.290.625,00
VIDRO SO	Município da Marinha Grande	38.454,51
RITTT	Chambre de Commerce et D'Industrie de Toulouse	48.452,01
VALTESCO	Asociación Insular para el Desarrollo Rural de Gran Canaria	29.558,81
PORTS NETS	Generalitat de Catalunya	255.835,13
CYBERAL	Consejería de Medio Rural y Pesca del Gobierno del Principado de Asturias	142.911,38
RURAUQA 21	Organismo Autónomo Área de Desarrollo Local (Diputación de Badajoz)	3.553,39
EETSE	Universidad Autónoma de Madrid	18.146,40
MIRA	Théâtre National de Toulouse	239.221,71
PASARELAS LATINAS	A bord du chevreuille	56.828,95
INNO&COOP	Federación Asturiana de Empresarios	40.401,35
ISNOVA	Govern de les Illes Balears	42.759,24
FEDERES	Sciences Po Bordeaux	286.373,05
URBDISP	Association des professionnels de l'Urbanisme de Midi Pyrénées	109.334,67
FOREMED	Asociación Forestal de Soria	40.648,46
SITMUN	Diputación de Barcelona	9.266,69
ECOVERGER	SOLAGRO	69.271,57
GEOLINK	Diputación de Castellón	14.196,27
SURTEC	Universidad de La Coruña	360.694,03
PIRENE II	Gobierno de Aragón	588.576,73
TOURISME ET ARTISANAT	Chambre Régionale de Métiers du Limousin	75.413,01
CIUMED	Generalitat Valenciana (Conselleria de Obras públicas Urbanismo y Transportes)	105.616,49
BIOFEP	SUAIA Pyrénées	32.584,59
SUP DE MODE	Groupement des Industries de l'Habillement	304.428,64
ARBOSUDOE	Ayuntamiento de Modúbar de la Emparedada	62.923,90
ETOURISM	Aquitaine Europe Communication	97.594,32
MWSUDOE	Instituto da Conservação da Natureza	35.620,13
AGROINTEC	Instituto de Empleo y Desarrollo Socioeconómico y Tecnológico	23.264,08
ALMA	Câmara Municipal de Fronteira	70.840,15
PORTA NATURA	Instituto de Desarrollo Comunitario de Castilla y León	53.969,54
		7.646.120,20

4.2.10) Bilan Financier du Programme. Solde du Compte Unique du Programme au 31 décembre 2004

Au 31 décembre 2004, le solde financier obtenu pour le Compte Unique du Programme est de 3.102.690,00 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce montant correspond à la différence entre la somme des transferts reçus de la Commission sur les exercices 2002 à 2004 - *au titre de demandes d'Avance pour 2002 et de remboursements FEDER correspondant aux Déclarations de dépenses payées pour 2003 et 2004* - et les transferts effectués par le Programme aux chefs de file pour ces mêmes demandes d'avance et de Paiements intermédiaires.

Tableau 36: Solde financier du compte unique du Programme – 31/12/2004

SOLDE FINANCIER DU COMPTE UNIQUE DU PROGRAMME (€)				
31 décembre 2004				
	2002	2003	2004	CUMULÉ
Transferts				
1_ Transfert reçus	4.631.181,00	357.941,63	7.736.527,68	12.725.650,31
2_ Transferts émis (avances, paiements intermédiaires, assistance technique)			9.712.959,91	9.712.959,91
SOLDE DU COMPTE				3.012.690,40

ANNEXES

- 4.1 Décision C (2004) 4127 du 18 octobre 2004 de la Commission européenne
- 4.2 Déclaration des dépenses communiquées par l'Autorité de paiement à la Commission européenne du 29 décembre 2004

5) DISPOSITIONS ADOPTÉES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

5.1) ACTIVITES DE SUIVI, DE CONTROLE ET D'EVALUATION

5.1.1) FONDOS 2000

Durant l'année 2004, l'Autorité de Gestion, en application de ce qui est établi par le Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin, a continué à procéder, en collaboration avec l'Autorité de Paiement du Programme, à l'implantation des moyens nécessaires pour la mise en oeuvre d'un système de suivi et de contrôle des Fonds Structurels. Le système choisi est FONDOS 2000. Cette application, développée par le Ministère des Finances d'Espagne, recueille toute l'information concernant les coordonnées des bénéficiaires finals qui participent au Programme, les indicateurs des différents projets, la programmation et l'exécution financière de chacun des organismes participants et les indicateurs de chaque mesure.

Cet instrument constitue en définitive un élément d'appui pour la gestion des aides communautaires durant cette période. Ainsi, il est prévu que soient établies les bases pour une réalisation correcte des procédés d'autorisation, d'exécution et de comptabilisation des paiements, autant ceux relatifs aux demandes de remboursement des dépenses d'assistance technique du Programme comme les procédures de paiement aux bénéficiaires.

Cependant, le système n'a pas pu être totalement mis en oeuvre durant l'année 2004 même s'il a été procédé au chargement des données du Programme. Afin que le système puisse être utilisé dans les quatre pays qui forment l'espace, plusieurs ajustements ont été réalisés. Des réunions avec l'Autorité de Paiement ont été tenues durant l'année 2004 afin d'éclairer ces questions relatives à la gestion de l'application.

5.1.2) Manuel de gestion et de contrôle

Le manuel de gestion et de contrôle a été présenté au Comité de Suivi du Programme de Marinha Grande et approuvé par ce dernier. Dès lors, plusieurs réunions de travail se sont déroulées afin de procéder à la désignation des organes responsables devant constituer le Groupe de Contrôle Financier du Programme.

5.1.3) Consultations au Comité de Programmation

Le Comité de Programmation du Programme, en vertu des compétences attribuées au chapitre 5.2 du P.I.C et dans l'article 7 de l'Accord d'octroi d'aide FEDER signé entre le chef de file du projet et l'Autorité de Gestion, a examiné les modifications sollicitées par les projets suivants au cours de l'année 2004:

Tableau 38: Consultations au Comité de Programmation – nature des modifications sollicitées

PRIORITE/ MESURE	NOMBRE DE PROJETS APPROUVÉS	NATURE DES MODIFICATIONS SOLLICITÉES							
		PARTENARIAT	%	CALENDRIER	%	CADRE FINANCIER PUR	%	CONTENU	%
P1/Mesure 1	2			1	50				
P1/Mesure 2	4	3	75	4	100	3		1	33
P1/Mesure 3	11			3	33	1	9		
P2/Mesure 1	8	1	13	5	63	1	13		
P2/Mesure 2	7			2	29				
P2/Mesure 3	6	1	16,6	5	83,3	1	16,6	1	16,6
P3/Mesure 1	2			2	100				
P3/Mesure 2	6	2	33,3	2	33,3			2	33,3
P4/Mesure 1	3			2	66,6				

Au cours de l'année 2004, 7 consultations ont été soumises au Comité de programmation: 5 par voie écrite et 2 en session. Sur les 49 projets approuvés dans le cadre du premier appel à projet 29 d'entre eux étaient concernés.

Pour 6 projets, la consultation comportait des aspects multiples:

- le partenariat, le calendrier et le cadre financier : 1 cas
- le partenariat, le calendrier et le contenu : 1 cas
- le calendrier et le cadre financier : 2 cas
- le partenariat et du contenu : 1 cas
- le partenariat et le cadre financier : 1 cas

La majorité des sollicitations concernait des modifications de calendrier (53,06% des cas). Les demandes les moins fréquentes sont celles relatives au contenu. Les requêtes au niveau du partenariat et du cadre financier, dans son aspect pur (sauf incidences dues aux modifications de calendrier ou encore aux variations inférieures à 10% du coût total éligible subventionné approuvé), sont respectivement de l'ordre de 16,33 % et de 12,4 %.

5.2) PROBLEMES RENCONTRES DANS LA GESTION DE L'INTERVENTION

La gestion d'un programme transnational dans lequel participent quatre Etats, chacun avec son propre système de fonctionnement, résulte particulièrement complexe.

Ainsi, dans le cas de l'Espagne, la représentation de l'Etat dans le Programme incombe au Ministère des Finances qui assume cette représentation en coordination avec les Communautés et Villes Autonomes (17+2).

En ce qui concerne la France, la représentation du pays dans le Programme incombe au Conseil Régional de l'une des six régions participantes au Programme (Conseil Régional Midi-Pyrénées). Mais le Conseil Régional doit agir en coordination avec le reste des Conseils Régionaux et avec la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées comme représentante de l'Etat.

Pour le Portugal, le système est plus centralisé : c'est le Ministère des Finances qui assume la représentation, en coordination avec les six Commissions de Coordination et de Développement Régional et les deux Régions Autonomes (Açores et Madère).

Finalement, dans le cas du Royaume-Uni, comme le Programme ne concerne que Gibraltar, la représentation est assumée par le Département de Commerce, Industrie et Télécommunications du Gouvernement de Gibraltar.

En outre, l'approbation tardive du Programme (20 novembre 2001) a induit un certain ralentissement sur le développement du Programme et des projets. Néanmoins, par rapport à l'année 2002 et 2003, des progrès sont évidents : presque tous les différents mécanismes et instruments nécessaires au bon fonctionnement du Programme ont déjà été adoptés (constitution et bon fonctionnement des Comités de Suivi et Programmation du Programme, et du Secrétariat Commun, adoption des procédures de travail, élaboration de documents et de modèles, lancement des trois appels à projets, célébration des journées d'information...). En définitive la création d'une dynamique de coopération entre tous les acteurs de l'espace SUDOE est bien réelle.

Néanmoins, le problème fondamental rencontré est le risque permanent que suppose l'application de l'article 31 du Règlement Général (CE) n° 1260/1999 (sur le dégagement d'office des crédits de la part de la Commission européenne à l'issue de la deuxième année suivant celle de l'engagement si aucun paiement n'a été effectué ou si aucune demande de paiement n'a été admissible, règle N+2). Même si sa finalité en termes généraux est bien justifiée pour poursuivre des objectifs raisonnables en terme de gestion efficace de l'aide, son application dans le cadre d'un Programme transnational est difficile. En effet, ce genre de Programme, en comparaison avec les autres Programmes opérationnels à caractère national, requiert une gestion singulière.

Malgré cela, comme indiqué dans le chapitre précédent, l'application de la règle N+2 a été une nouvelle fois évitée dans ce présent Programme pour l'année 2004.

De plus, il convient de signaler à nouveau qu'en vertu de l'accord atteint au sein du Programme, trois langues de travail ont été établies (espagnol, français et portugais). Même si cela peut représenter des difficultés au moment de la communication et de l'emploi de ressources pour pouvoir disposer des différents documents officiels et méthodologiques, cela facilite considérablement une plus grande participation des différents intervenants et bénéficiaires potentiels. Ainsi l'expérience a démontré que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients.

5.3) ASSISTANCE TECHNIQUE

Au long de cette année l'assistance technique a été destinée essentiellement aux évènements ou réunions qui figurent sur le chronogramme ci-dessous:

Tableau 39: Chronogramme des réunions 2004

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Quatrième Comité de Suivi				30								
Quatrième Comité de Programmation						7						
Journées d'information du second appel à projet						8-9						
Cinquième Comité de Programmation												17
Réunions du Partenariat Transnational		6	25 et 26		13				23	20	25 et 26	16

5.3.1) Journées d'information transnationales sur le second appel a projet

Les organes de gestion du Programme ont organisé les 8 et 9 juin à Santander les journées d'information transnationales sur le second appel à projet. Le déroulement et le contenu de ces journées sont présentés dans ce même chapitre.

5.3.2) Quatrième Comité de Suivi

Le 30 avril 2004, s'est tenue à Marinha Grande (Portugal) la quatrième réunion du Comité de Suivi du Programme INTERREG III B SUDOE.

Le Comité a compté sur la présence de 20 personnes représentant les administrations nationales, régionales et locales et la Commission Européenne. Les assistants se répartissaient comme suit:

Tableau 40: Assistance au quatrième Comité de Suivi

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	5	3	8
FRANCE	0	3	3
PORTUGAL	4	4	8
ROYAUME UNI	0	0	0
C. EUROPEENNE	1	0	1
TOTAL	10	10	20

Durant cette réunion, un état d'avancement physique et financier du Programme a d'abord été présenté. La proposition de reprogrammation financière du Programme a été ensuite abordée. Cette proposition prenait en compte l'indexation apportée par chaque Etat participant au Programme ainsi que les demandes de cofinancement reçues lors du premier appel à projet. Suite aux débats, il a été convenu que l'Autorité de gestion enverrait la proposition formelle à la Commission européenne. Par ailleurs, le calendrier du second appel à projet y a été examiné et approuvé, tout comme le Manuel de gestion et contrôle du Programme. De plus, l'assistance technique du Programme a été abordée en examinant les dépenses réalisées pendant l'année 2003 et il a été procédé à l'approbation du budget du Secrétariat Commun pour l'année 2004. Enfin, le Plan de communication pour l'année 2004 a été approuvé. En dernier lieu, le Comité a approuvé la proposition de création d'un groupe de travail transnational de prospective dont l'objectif est d'apporter une vision spatiale à l'espace Sud-ouest européen.

5.3.3) Quatrième Comité de Programmation

Le 7 juin 2004, s'est tenu à Santander le quatrième Comité de Programmation du Programme. Un total de 14 membres a assisté à ce Comité. Il faut souligner ici que les membres du Secrétariat Commun ont apporté leur appui.

Tableau 41: Assistance au quatrième Comité de Programmation

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	4	4	8
FRANCE	0	1	1
PORTUGAL	2	3	5
ROYAUME UNI	0	0	0
C. EUROPEENNE	0	0	0
TOTAL	6	8	14

Lors de ce Comité, seules des demandes de modifications de certains projets ont été examinées.

5.3.4) Cinquième Comité de Programmation

Le 17 décembre 2004 s'est tenu à Porto le Cinquième Comité de Programmation du Programme. Un total de 18 personnes a assisté à ce Comité. Le Secrétariat Commun a apporté son appui.

Tableau 42: Assistance au cinquième Comité de Programmation

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	6	2	8
FRANCE	0	3	3
PORTUGAL	2	5	7
ROYAUME UNI	0	0	0
C. EUROPEENNE	0	0	0
TOTAL	8	10	18

Lors de ce Comité, la situation financière du Programme pour l'année 2004 a été présentée. L'examen et la sélection des candidatures de projets présentées lors du second appel à projet ont été ensuite réalisés pour les projets des priorités 1, 3 et 4. Au final, 20 projets ont été retenus.

5.3.5) Réunions des organes de gestion du Programme

Au long de la présente année, les organes de gestion se sont réunis 8 fois. Ces réunions étaient nécessaires pour articuler correctement le Programme et elles ont servi à unifier les différents documents, articuler des procédés communs, préparer les Comités, examiner l'ensemble des projets... Les réunions se sont déroulées à Lisbonne (1) Porto (1) Madrid (4), et Santander (2). Tous les membres des organes de gestion n'ont pas toujours pu assister à ces réunions.

5.3.6) Assistance à d'autres événements

En juillet 2004, des membres de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat Commun ont assisté à une réunion convoquée par le Programme INTERACT sur la gestion financière et sur l'accomplissement de la règle N+2.

5.3.7) Journées de diffusion de projets approuvés au Programme INTERREG III B SUDOE

Des représentants du Secrétariat Commun du Programme ont assisté à ces journées convoquées par les chefs de file et les partenaires des projets approuvés.

5.4) MESURES ADOPTÉES POUR GARANTIR LA PUBLICITÉ DE L'INTERVENTION

Suite à l'adoption du Plan de communication pour l'année 2004 lors du Comité de Suivi de Marinha Grande, plusieurs actions de diffusion et de publicité du Programme ont été menées au cours de l'année conformément au Règlement (CE) N°1159/2000 de la Commission du 30 mai. Cette partie présente les différentes actions réalisées concernant le lancement du second appel à projet, les publications sur les projets approuvés et le Site Internet.

5.4.1) Les journées d'information transnationales sur le second appel à projet

Le second appel à projet du Programme INTERREG III B espace SUDOE a été ouvert du 1^{er} juin au 31 juillet 2004. Cet appel à projet concernait les 4 priorités du Programme Opérationnel (1, 2, 3 et 4) pour un montant FEDER disponible de 18.935.642 €.

La diffusion de cet appel à projet a été menée par l'ensemble des organes de gestion du Programme.

Le texte de l'appel à projet disponible en espagnol, français et portugais a été inséré sur le Site Internet du Programme SUDOE. Par ailleurs, les États membres de l'espace SUDOE ont également publié ce texte sur leur propre Site Internet tout en insérant un lien vers le Site du Programme SUDOE.

Organisation

La diffusion de l'appel à projet a surtout été liée avec l'organisation des journées d'information transnationales sur le second appel à projet. Ces journées, organisées par les organes de gestion du Programme se sont déroulées à Santander les 8 et 9 juin au Palacio de la Magdalena.

Les organes de gestion du Programme ont décidé d'organiser ces journées dans le but d'élargir la diffusion du Programme et le faire connaître à un plus large public, présenter aux bénéficiaires potentiels toutes les informations nécessaires pour déposer une candidature lors de ce second appel à projet, permettre aux partenaires potentiels de se rencontrer, diffuser des exemples de bonne pratique développées par les projets approuvés lors du premier appel à projet, conforter l'identité visuelle du Programme en élaborant un visuel de campagne qui serait utilisé jusqu'à la fin du Programme.

Les organes de gestion du Programme INTERREG III B SUDOE se sont pleinement impliqués dans la mise en œuvre de ces journées puisque 17 personnes au total ont participé activement aux sessions. Pour des raisons de calendrier, le Royaume-Uni n'a pas pu participer à cet événement.

Tableau 43: Assistance des organes de gestion du SUDOE aux journées d'information transnationales

ORGANES DE GESTION SUDOE			
	CN	AUG	SC
Espagne	2	4	5
France	1		
Portugal	5		
Royaume-Uni	0		
SOUS-TOTAL	8	4	5
TOTAL	17		

Diffusion et invitations

La tenue de ces journées a été diffusée sur le Site Internet du Programme et sur les Sites Internet des Etats membres. Cette information a également été insérée sur le Site Internet Inforegio dans la rubrique évènements, en espagnol, français et portugais.

Par ailleurs, plusieurs invitations officielles de l'Autorité de Gestion ont été envoyées, aux Institutions espagnoles et françaises. L'UCN du Portugal s'est chargée de diffuser elle-même cette journée auprès des différents bénéficiaires potentiels.

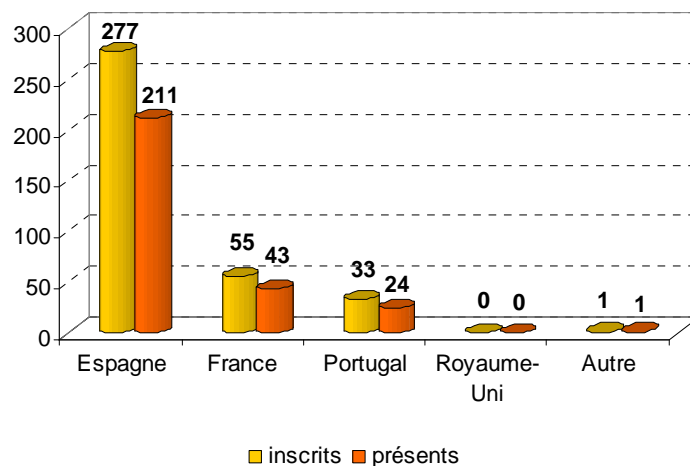
Les invitations ont été envoyées à la Commission européenne, aux présidents des régions du SUDOE ainsi qu'aux Conseils Economiques et Sociaux de l'espace. D'autres invitations ont été envoyées à plusieurs institutions françaises des 6 régions du SUDOE comme les conseils généraux, les mairies chef-lieu de département.

Les inscriptions

Les inscriptions à ces journées ne pouvaient être effectuées que sur le Site Internet du Programme. Pour des raisons d'organisation, elles étaient limitées à 350 personnes et à 2 personnes maximum par Institution afin que le plus grand nombre d'organisations puisse participer.

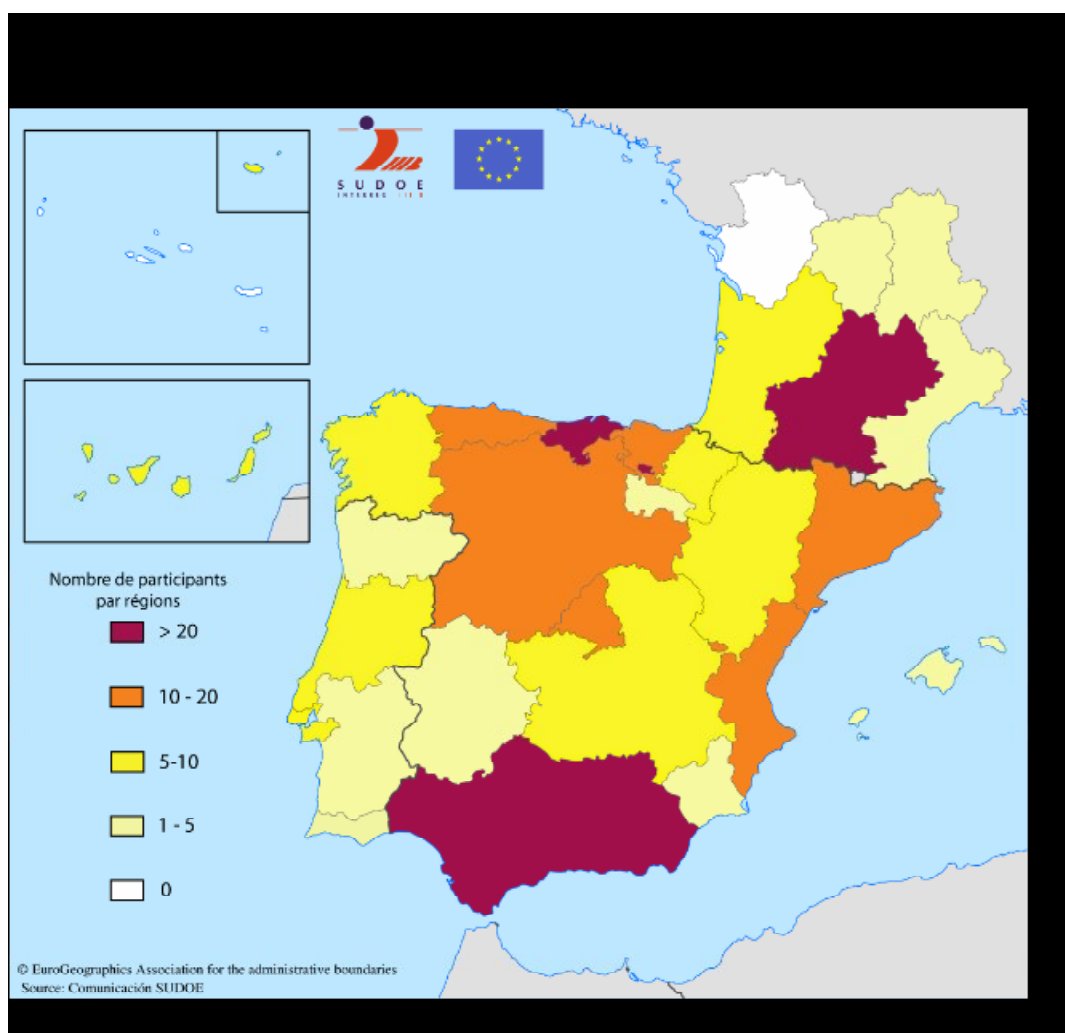
Au total, **366 inscriptions** ont été enregistrées au Secrétariat Commun. Seules 87 personnes ne se sont pas présentées lors de ces journées. Ce sont donc **279 personnes** de l'ensemble de l'espace SUDOE qui ont assisté à cette journée. La majorité des participants étaient espagnols, suivis des français et des portugais.

Figure 5: Nombre d'inscrits et nombre de présents aux journées d'information transnationales



Au total, ces journées ont rassemblé près de 300 personnes, entre les participants et les représentants des organes de gestion.

Figure 6: Carte de localisation des participants aux journées d'information transnationales



Le Programme des journées

Afin de faciliter les déplacements des participants, l'évènement s'est déroulé sur deux demi-journées. Le 8 juin après-midi et le 9 juin au matin.

La première demi-journée était dédiée à la **présentation officielle de l'appel à projet** et plus particulièrement aux modalités de présentation de candidature de projet. Cette journée a été **animée par les membres du Secrétariat commun** qui ont présenté aux participants les outils mis à disposition pour l'appel à projet, le guide du promoteur de projet et enfin le formulaire de candidature. Ces présentations ont été suivies d'une session de questions réponses entre les participants, les Etats membres et le Secrétariat commun.

La seconde demi-journée a été consacrée à la **présentation de bonnes pratiques développées par les projets approuvés lors du premier appel à projet**. A partir de quatre thèmes essentiels pour le montage et l'exécution d'un projet transnational, quatre chefs de file ont été invités pour présenter leur projet en relation avec le thème de débat qui leur avait été demandé de présenter.

Le projet R.E.P.A.R.T.I.R. a présenté le fonctionnement du partenariat ;

Le projet CYBERAL a centré son exposé sur le montage financier du projet ;

Le projet ARBOSUDOE a présenté la mise en marche d'un projet pilote ;

Le projet VIDRO SO a présenté la politique de diffusion d'un projet.

Suite à ces exposés, le public a pu échanger avec les intervenants. Ces débats ont permis de faire émerger des préoccupations essentielles et des éléments de réponse concrets pour la gestion et l'exécution d'un projet transnational.

Les outils mis à disposition des participants

Parallèlement à ces sessions, un **système de recherche et rencontre de partenaires potentiels** a été mis en place. Les participants pouvaient laisser des messages de demande de rendez-vous qui étaient diffusés sur écran. Une **salle de réunion a été habilitée** à cet effet et mise à disposition des participants durant les 2 jours de la manifestation. Au final, 41 demandes de rendez-vous ont été répertoriées.

Dès la mise en ligne de l'appel à projet sur le Site Internet du Programme, une **bourse de projets/partenaires a également été ouverte**. Elle permettait de pouvoir déposer une proposition de projet et/ou une recherche de partenaire. A la clôture de l'appel à projet, près de **80 propositions de projets** ont été déposées sur le Site Internet.

Un **espace consultation** avait également été prévu. Il était doté de 4 ordinateurs permettant de visualiser le contenu du **CD-rom distribué lors des journées**. Il avait été demandé aux **projets du premier appel à projet de faire parvenir au Secrétariat commun les documents de diffusion de leur projet** (brochures, rapports, posters). Ces documents servaient également d'exemples de bonnes pratiques et démontraient les avancées et résultats des projets approuvés antérieurement dans le cadre du Programme SUDOE.

Le cd-rom réalisé dans les trois langues du Programme, contenait l'essentiel de l'information sur le second appel à projet. Il était constitué des rubriques suivantes :

1. Bienvenue
2. Qu'est-ce que le Programme INTERREG III B SUDOE ?
3. Le second appel à projet
4. Votre projet est-il éligible ?
5. Comment présenter un projet ?
6. La documentation officielle du P.I.C. INTERREG III B SUDOE
7. La réglementation de base
8. Questions fréquentes
9. Contacts et liens
10. Lexique trilingue

L'intégralité du contenu du cd-rom a été insérée sur le Site Internet du Programme.

La liste des participants distribuée était arrêtée au vendredi 4 juin. Elle classait les inscrits par régions (NUTS II) constituant l'espace Sud-ouest européen. Cette liste permettait aux participants de pouvoir rechercher des partenaires potentiels et de demandes de rendez-vous à travers le système mis en place.

Par ailleurs, une **fiche d'évaluation des journées** a été fournie avec l'ensemble de la documentation dans la langue de chaque participant. Le SC a finalement reçu 64 questionnaires d'évaluation qui se répartissaient de la façon suivante :

- 48 espagnols ;
- 14 français ;
- 2 portugais.

Figure ci-dessous l'intégralité du questionnaire avec les réponses obtenues.

1/ A l'aide de la grille d'évaluation numérotée de 1 à 5 (soit de peu satisfaisant à très satisfaisant), veuillez indiquer vos appréciations sur :

	1	2	3	4	5	NSP
L'organisation des journées / la logistique	0 %	1,6 %	20,3 %	53,1 %	23,4 %	1,6 %
Le matériel distribué (cd-rom et dépliant)	0 %	6,3 %	12,5 %	46,9 %	32,8 %	1,6 %
Le point rencontre	6,3 %	17,2 %	20,3 %	32,8 %	20,3 %	3,1 %
Les interventions du 8 juin	3,1 %	4,7 %	39,1 %	37,5 %	10,9 %	4,7 %
du 9 juin	0 %	1,6 %	9,4 %	60,9 %	18,8 %	9,4 %
Votre impression globale sur ces journées	0 %	3,1 %	23,4 %	51,6 %	12,5 %	9,4 %

2 / Avez-vous rencontré des partenaires potentiels ?

68,8 % Oui 29,7 % Non 1,6 % NSP

Si oui, à l'aide du point rencontre ?

20,3 % Oui 53,1 % Non 26,6 % NSP

3 / Les présentations de bonnes pratiques développées par les projets approuvés lors du premier appel à projet vous ont-elles apporté des éclaircissements utiles pour le montage de votre propre projet ?

89,1 % Oui 7,8 % Non

Si oui, sur quels aspects :

62,5 % L'organisation et la gestion du partenariat

51,6 % Le montage financier

45,3 % La réalisation d'un projet pilote

28,1 % La diffusion

7,8 % Autres

Globalement, les résultats démontrent que les participants ont été satisfaits de cette journée. Cependant, les échanges directs et concrets entre les participants ont recueilli une plus grande valorisation (68,8 % ont rencontré des partenaires potentiels et 89,1 % affirment que la présentation des bonnes pratiques leur a apporté des éclaircissements quant à la construction d'un projet transnational).

Conférence de presse :

Une conférence de presse avait été convoquée par l'Autorité de Gestion. Menée par le Directeur Général de l'Economie du Gouvernement de Cantabrie, aux côtés des correspondants nationaux de l'Espagne, de la France et du Portugal. A la suite de cette communication, des articles sont parus dans la presse régionale ainsi que sur les chaînes de télévision régionales.

Au final, il apparaît que la diffusion de l'appel à projet et plus largement la connaissance du Programme INTERREG III B SUDOE est une réalité bien claire au regard du nombre de candidatures de projet reçues au SC.

5.4.2) Autres activités et supports de communication élaborés en 2004

Le dépliant

Ebauché en 2003, un dépliant de présentation générale du Programme INTERREG III B SUDOE a été édité et distribué au cours de ces journées. Elaboré en espagnol, français, portugais et anglais, ce dépliant a également été inséré sur le Site Internet du Programme sur lequel il peut être téléchargé dans les quatre langues.

Ce dépliant a été tiré à **2000 exemplaires**, soit 500 dans chaque langue.

La publication sur les 49 projets approuvés du premier appel à projet

Au cours du second semestre 2004, une publication reprenant les 49 projets approuvés du 1^{er} appel à projet et de l'appel à projet extraordinaire a été réalisée. Cette publication présente brièvement le Programme INTERREG et l'espace SUDOE. Suivent ensuite les présentations de chacun des projets approuvés. Chaque fiche de projet est calquée sur le même modèle que la fiche qui figure sur le Site Internet. Néanmoins, le contenu du résumé ne reprend que l'objectif principal et énonce les actions que chaque projet met en œuvre.

Afin d'illustrer cette publication, il a été demandé aux chefs de file des projets approuvés de faciliter au SC le logotype de leur projet ainsi qu'une illustration représentant au mieux le projet. Même si la compilation de ces éléments s'est avérée parfois laborieuse du fait du manque de collaboration de certains chefs de file de projets, cette publication a pu être envoyée sous presse en novembre 2004. Elle a été éditée à 3000 numéros, soit **1000 exemplaires** dans chaque langue.

5.4.3) Enregistrement de la marque INTERREG III B SUDOE

La procédure d'enregistrement de la marque INTERREG III B SUDOE suit son cours auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur, marques, dessins et modèles (OAMI). Les démarches administratives, entreprises en 2003 auprès de l'organisme européen étaient toujours en cours de traitement en 2004.

5.4.4) Actualisation du Site Internet

Le site Internet du Programme INTERREG III B SUDOE a été actualisé dans son intégralité au cours de l'année 2004. Cette actualisation a été menée à la fois sur son architecture et sur son contenu.

L'architecture

Ebauchée en 2003 (voir rapport annuel 2003), le début de 2004 a consisté à rédiger les nouvelles parties de présentation du Programme dans les 3 langues de travail (espagnol, français, portugais).

La rubrique de présentation du Programme a été totalement renouvelée afin de la rendre plus claire et plus compréhensible (dans la version antérieure, les pages comportaient l'intégralité du texte du Programme Opérationnel, ce qui rendait la lisibilité et la compréhension de la présentation peu adaptée à l'outil et au public en général).

Une rubrique de présentation des projets a été entièrement constituée et adaptée au second appel à projet. Comme indiqué précédemment, toutes les informations disponibles pour l'appel à projet y ont été insérées. De plus, suite aux journées d'information transnationales du mois de juin, les présentations du Secrétariat commun et des bonnes pratiques présentées par les projets y ont été introduites afin que les personnes n'ayant pas pu assister aux journées puissent avoir accès au même niveau d'information.

La rubrique présentation des projets approuvés a été créée. Dans cette rubrique, tous les projets approuvés y sont présentés.

La fiche de présentation des projets, disponible dans les trois langues du Programme, se compose de trois parties. Figure ci-dessous un schéma modèle de chaque fiche disponible dans les trois langues pour tous les projets approuvés du Programme.

Tableau 44: Modèle de fiche de présentation de projet du Site Internet

ACRONYME Titre du projet	
Carte de localisation du partenariat du projet (échelle NUTS II)	Priorité du PO Mesure du PO
	Institution Chef de file (pays) Personne de contact : nom, prénom Hyperlien vers son email
	Liste des partenaires 2. nom de l'Institution (pays) 3. nom de l'Institution (pays) 4. nom de l'Institution (pays)...
	Budget du projet Coût total du projet : x € Montant FEDER octroyé : x €
	Calendrier du projet Date de début : mois / année Date de fin : mois / année
	Site Internet du projet : adresse url en hyperlien si elle existe
Résumé du projet comportant les objectifs principaux et les résultats attendus (20-25 lignes)	

Les divers contenus de cette fiche sont extraits du Formulaire de candidature. Chaque fiche est réalisée par le SC et envoyée au Chef de file afin qu'il valide son contenu avant la publication sur le Site Internet du Programme.

Cette fiche présente la spécificité de pouvoir être actualisée par le propre chef de file du projet à partir de l'Extranet (voir ci-dessous pour une présentation plus détaillée de cet outil). En effet, à tout moment, le chef de file peut introduire un nouvel élément de son choix dans cette fiche. Ainsi, les résultats des actions entreprises par les projets peuvent être disponibles sur Internet. Cette actualisation peut être complétée par l'ajout d'annexes qui figurent dans la partie « documents » de la fiche. Cette partie a été habilitée pour que les projets puissent y insérer leur dépliant, rapports, photos, etc.

Une autre partie, intitulée « événements » permet de pouvoir publier un événement organisé dans le cadre du projet : séminaire, exposition.... Cette information, toujours insérée via l'Extranet par le chef de file, est publiée sur la page de démarrage du Site Internet pour attirer l'attention des visiteurs et donner une plus grande publicité à l'évènement. Il est possible d'apporter une description de l'évènement ainsi qu'un document attaché et un lien vers un Site Internet (du projet ou de l'évènement par exemple).

Cette partie a été mise en ligne au mois d'août 2004. Parallèlement, l'Extranet du Site a également été mis en fonctionnement.

L'Extranet

Réservé à tous les partenaires des projets approuvés, l'Intranet est la **caisse à outils du Programme et des projets**.

L'Extranet est doté de quatre profils d'utilisateurs dont les contenus varient en conséquence. Les quatre profils sont :

- Autorité de gestion et Secrétariat commun : maintient et actualisation de l'Extranet et de quelques parties du Site Internet ;
- Correspondants nationaux : consultation et téléchargement de documents ;
- Chef de file : consultation et téléchargement de documents, actualisation de la fiche de présentation du projet ;
- Partenaire : consultation et téléchargement de documents.

Parmi les fonctions principales de l'Extranet, le **téléchargement des documents modèles et des documents de travail pour les partenaires et les chefs de file des projets approuvés** constitue l'élément essentiel. En effet, les utilisateurs peuvent télécharger tous les modèles de documents pour procéder aux demandes de remboursement, les logotypes du Programme et de l'Union européenne, les guides pour l'exécution du projet transnational, la réglementation en vigueur, etc.

Concernant les profils Autorité de gestion, Secrétariat commun et Correspondants nationaux, il est possible de **consulter et de télécharger des documents internes de travail et des documents pour le suivi du Programme**. A ce titre, lors de la phase d'instruction conjointe des projets présentés lors du second appel à projet, les fiches d'instruction et les rapports d'instruction ont été insérés dans l'Extranet.

Statistiques de fréquentation du Site Internet

Pour l'année 2004, les statistiques de fréquentation du Site Internet affichent les résultats suivants :

Tableau 45: Fréquentation du Site Internet

	2003	2004	% d'augmentation
Nombre Total de sessions	57.115,0	83.623,0	46
Nombre Total de pages visitées	201.572,0	503.526,0	150
Nombre moyen de sessions par jour	156,5	228,5	46
Nombre moyen de pages visitées par jour	552,3	1.375,8	149
Nombre moyen de pages visitées par session	3,5	6,0	71

Les statistiques de fréquentation du Site Internet 2004 doivent être comparées à celles de 2003 pour pouvoir les évaluer.

Toutes les données présentent des taux d'évolution conséquents. Le nombre de sessions a augmenté de 46 % alors que le nombre de pages visitées est de 150 %. Quant au nombre moyen de pages visitées par session, il atteint le nombre de 6 pages en 2004 alors qu'en 2003, il s'élevait à 3,5 pages visitées.

Bien évidemment, ces statistiques sont le résultat de l'actualisation menée pour le second appel à projet. Elles peuvent être interprétées en analysant les statistiques des documents les plus téléchargés d'une part, et les statistiques des pages les plus visitées d'autre part.

La liste des documents les plus téléchargés sont ceux en relation avec l'appel à projet : texte de l'appel à projet; liste des projets présentés ; Programme opérationnel ; guide pour le promoteur de projet transnational ; le formulaire de candidature...

Par ailleurs, il est important de souligner que les téléchargements des fiches des propositions de projets incluses dans la bourse de projets ont été nettement sollicitées ainsi que les présentations power-point des projets invités lors des journées d'information transnationales pour présenter leur bonne pratique.

Enfin, le bilan du premier appel à projet a requis une attention particulière de la part des visiteurs.

Concernant **les pages les plus visitées** du Site Internet du Programme SUDOE, logiquement, la page de démarrage est la plus visitée. Même s'il est délicat d'apporter des données détaillées, il convient également de souligner que les pages qui ont été le plus visitées au cours de l'année 2004 sont celles concernant l'appel à projet.

Néanmoins, la nouvelle rubrique mise en ligne présentant les 49 fiches des projets approuvés a connu un vif succès. De plus, ce chiffre est relativement intéressant dans la mesure où ces fiches ont été disponibles à partir des mois d'août et septembre 2004.

Ces statistiques traduisent bien que le Site Internet a bien fonctionné comme outil essentiel mis à disposition des bénéficiaires potentiels lors du second appel à projet.

Néanmoins, d'importantes améliorations doivent être apportées au Site Internet. Sur les 83623 sessions enregistrées en 2004, 59 % d'entre elles visitaient un maximum de 2 pages du Site Internet, dont 44 % une seule page.

Une autre information significative des limites du Site est la durée de chaque session enregistrée. Plus de la moitié des visiteurs (54 %) affichent une session inférieure à 10 secondes alors que 30 % seulement des sessions ont une durée de 1 à 10 minutes.

Ces données présagent de la faible attractivité de la page de démarrage actuelle, qui devait au contraire attirer la curiosité des internautes et les entraîner dans une navigation plus en profondeur. D'après les pages les plus visitées et les documents les plus téléchargés, il apparaît clairement que l'évolution du Programme et la situation des projets sont les informations les plus sollicitées. Il est donc nécessaire et obligatoire d'engager une nouvelle actualisation du Site Internet qui permette d'apporter toujours plus d'informations récentes.

ANNEXES

- 5.1. *Programme des journées d'information transnationales*
- 5.2. *Compte-rendu du quatrième Comité de Suivi*
- 5.3. *Compte-rendu du quatrième Comité de Programmation*
- 5.4. *Compte-rendu du cinquième Comité de Programmation*

6) MESURES MISES EN OEUVRE POUR GARANTIR LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les actions exécutées à travers cette Programmation ont appliqué les dispositions des Traités et de la réglementation communautaire adoptée ainsi que les dispositions des politiques communautaires en respectant, comme priorité, la réglementation communautaire en matière d'environnement, de passation de contrat, d'information et de publicité, de compétence, de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'égalité des chances et d'emploi.

Réglementation environnementale

Comme il est établi dans le PIC et dans le Complément de Programmation, les opérations cofinancées par les Fonds Structurels doivent être cohérentes avec les principes et les objectifs de développement durable et de protection et d'amélioration de l'environnement prévus au Traité constitutif de l'Union européenne et figurant dans le "Programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable" ainsi qu'avec les engagements pris par l'Union européenne dans le cadre des accords internationaux.

Outre le respect de la politique et de la réglementation communautaire en matière d'environnement, les actions cofinancées par ces Fonds doivent contribuer à un développement durable à travers l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques, conformément à ce qui est disposé dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam.

Par ailleurs, le Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil, du 21 juin, qui établit des dispositions générales sur les Fonds Structurels, dispose dans son article 1 que la mission de l'Union européenne est de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, de l'emploi et des ressources humaines et la protection et l'amélioration de l'environnement. Mais il recueille aussi dans son article 2 le mandat contenu dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam en disant que "La Commission et les Etats membres veilleront à ce que la protection de l'environnement s'intègre dans la définition et l'application de l'action des Fonds".

De même, ils doivent respecter la réglementation communautaire en matière d'environnement.

L'un des principes de base qui doit informer toute politique environnementale est celui de la prévention. En ce sens, la Directive 85/337/CEE du Conseil, du 27 juin, relative à l'évaluation des répercussions de projets déterminés sur l'environnement, a représenté l'instrument juridique qui apportait la meilleure réponse à ce besoin.

A posteriori, la Directive 97/11/CE du Conseil, du 3 mars qui modifie la Directive 85/337/CEE, a introduit diverses dispositions destinées à éclaircir, compléter et améliorer les normes relatives au procédé d'évaluation.

Ensuite la Directive 2001/42 du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des effets de plans déterminés et de programmes sur l'environnement, a été approuvée.

L'environnement a été pris en compte dans le Programme INTERREG III B Sud-Ouest européen sur deux aspects : l'un, horizontal car pris en compte dans toutes les priorités et mesures du PIC et l'autre, vertical, dans la priorité 2 " Gestion du Patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement " et plus particulièrement dans la mesure 2.1 « préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau : actions relatives à la protection de l'environnement, notamment résultant de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention », en incorporant dans ce cadre de nombreux domaines d'intervention.

En général, les priorités et les mesures conçues dans le Programme continuent aujourd'hui à être en vigueur, en observant l'évolution et les tendances qui ont accompagné la politique environnementale communautaire. Ainsi, tous les domaines d'action prioritaires dans le Sixième Programme d'action en matière d'environnement (changement climatique, biodiversité, environnement et santé, ainsi que gestion durable des ressources et des résidus) sont plus ou moins représentés dans le PIC.

Réglementation en matière de marchés publics

L'exécution de ce Programme a respecté ce qui est établi au Règlement CEE n° 4253/88, modifié par le Règlement (CEE) n° 2082/93, sur les normes communautaires de marchés publics.

Les adjudications de marchés publics ont été réalisées conformément à la Loi de Contrats des Administrations Publiques dont le Texte refondu a été approuvé par le Royal Décret Législatif 2/2000, du 16 juin et qui a été développé par le Règlement Général approuvé par le Royal Décret 1098/2001 du 12 octobre et par la Loi 48/1998 du 30 décembre sur procédés de passation de contrats dans les secteurs de l'eau de l'énergie, des transports et des télécommunications qui supposent la transposition des Directives communautaires en matière de marchés publics :

- Directive 93/36/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics d'approvisionnements, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 93/37/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de travaux, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 92/50/CEE du Conseil du 18 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de services, modifiée par la Directive 97/52/CE déjà citée.
- Directive 93/38/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications, modifiée par la Directive 98/4/CE du PE et du Conseil du 16 février.

De même, la gestion générale des ressources par l'Autorité de Gestion, en tant qu'Administration publique régionale, est régie par la Loi 3/ 2003 de « Presupuestos Generales » de la Communauté Autonome de Cantabrie pour l'année 2004 qui établit les principes de gestion budgétaire des dépenses et de marchés publics.

Soutien à l'égalité des chances entre hommes et femmes

Le Traité d'Amsterdam et la Stratégie Européenne sur l'Emploi, avec les nouveaux Règlements des Fonds Structurels, proposent une intégration horizontale en matière d'égalité des chances. En conséquence, cette priorité figure dans presque tous les axes prioritaires du Programme et dans le Complément de Programmation.

Contribution de l'intervention à la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Le Traité d'Amsterdam inclut pour la première fois un Titre dédié à la politique pour l'emploi et les lignes fondamentales d'une stratégie de coordination des politiques nationales de l'emploi sont définies : la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Le Conseil du Luxembourg met en oeuvre la stratégie conçue par le Traité d'Amsterdam en définissant les dix neuf premières Directrices pour les politiques d'emploi des Etats membres, basées sur quatre piliers essentiels d'action prioritaire.

Ce cadre configure une stratégie d'emploi au niveau européen qui situe l'occupation au centre de l'attention de la politique de l'Union européenne et qui s'articule comme un processus cyclique annuel, réalisé à tour de rôle, de coordination, de planification, de suivi, d'évaluation et de réadaptation des politiques nationales d'emploi.

Ce Cadre Politique de Référence établit trois stratégies de développement des ressources humaines:

- Encourager des mesures pour la création de postes de travail en contribuant à la diminution des taux de chômage et à l'augmentation du taux d'activité.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination au moment de l'accès au marché du travail afin de réduire les déséquilibres existants chez la population active.
- Encourager la valorisation des ressources humaines en leur donnant une qualification adéquate et en améliorant leur adaptabilité aux exigences du marché de travail.

Par ailleurs, ces stratégies ont trois principes d'action comme outils:

- Essor croissant des politiques actives ;
- Option maintenue pour le dialogue social et institutionnel ;
- Implication décidée envers la Stratégie Européenne pour l'emploi.

A leur tour, les stratégies présentes ne sont pas conçues comme des compartiments étanches qui encadrent des lignes d'intervention différenciées du FSE. Au contraire, elles coïncident, avec le reste des Fonds Structurels, dans un effort pour améliorer les conditions de vie, pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour promouvoir un développement économique et social durable.

Cohérence avec d'autres politiques

Toutes les actions réalisées pendant la période 2004 dans le PIC INTERREG III B et financées avec des Fonds Structurels ont maintenu le principe de cohérence par rapport aux actions et politiques communautaires, y compris celles correspondantes aux réglementations des marchés publics, à la protection et l'amélioration de l'environnement, à l'élimination de différences et à l'encouragement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1: Instruction et sélection des projets	7
Tableau 2: Bilan des projets présentés - approuvés, second appel à projet	10
Tableau 3: Nombre de projets approuvés et plan financier 2000-2006 par priorités et mesures	16
Tableau 4: Répartition des chefs de file des projets approuvés par pays	18
Tableau 5: répartition des partenaires des projets approuvés par pays (chefs de file y compris)	18
Tableau 6: nombre de projets par nombre de pays représentés	19
Tableau 7: Les 69 projets approuvés du Programme INTERREG III B SUDOE au 31/XII/2004	20
Tableau 8: Quantification des indicateurs de la mesure 1.1	26
Tableau 9: Quantification des indicateurs de la mesure 1.2	27
Tableau 10: Quantification des indicateurs de la mesure 1.3	27
Tableau 11: Données quantifiées de la priorité 1	28
Tableau 12: Quantification des indicateurs de la mesure 2.1	28
Tableau 13: Quantification des indicateurs de la mesure 2.2	29
Tableau 14: Quantification des indicateurs de la mesure 2.3	29
Tableau 15: Données quantifiées de la priorité 2	30
Tableau 16: Quantification des indicateurs de la mesure 3.1	30
Tableau 17: Quantification des indicateurs de la mesure 3.2	31
Tableau 18: Données quantifiées de la priorité 3	31
Tableau 19: Quantification des indicateurs de la mesure 4.1	32
Tableau 20: Données quantifiées de la priorité 4	32
Tableau 21: Quantification des indicateurs des mesures 5.1 et 5.2	33
Tableau 22: Plan financier INTERREG III B SUDOE	35
Tableau 23: Indexation du P.I.C. INTERREG III B SUDOE	36
Tableau 24: FEDER engagé au 31/12/2004 - FEDER total programmé SUDOE	37
Tableau 25: Dépenses subventionnées certifiées et payées – dépenses cumulées au 31/12/2004	38
Tableau 26: Dépenses subventionnées certifiées et payées – annualité 2004	39
Tableau 27: Relation dépenses prévues – dépenses réalisées – annualité 2004	39
Tableau 28: Accomplissement de la Règle N+2 – annualité 2004	41
Tableau 29: Dépenses subventionnées certifiées et payées – dépenses cumulées au 31/12/2004 / dépenses programmées 2000-2008	42

Tableau 30: Priorité 5 – Secrétariat Commun	43
Tableau 31: Priorité 5 – Dépenses au niveau des mesures (année 2004).....	43
Tableau 32: Priorité 5 – Dépenses au niveau des mesures (période 2000-2004)	43
Tableau 33: Assistance technique – groupe d'activités (période 2000-2004)	43
Tableau 34: Ordres de transfert du FEDER au 31/12/2004 (Priorités 1 à 5).....	44
Tableau 35: Demandes d'avance traitées par l'Autorité de Paiement - 2004.....	45
Tableau 36: Avances traitées par l'Autorité de Paiement – cumulées 2001-2004	46
Tableau 37: Paiements intermédiaires traités par l'Autorité de Paiement - 2004.....	48
Tableau 38: Consultations au Comité de Programmation – nature des modifications sollicitées	51
Tableau 39: Chronogramme des réunions 2004	53
Tableau 40: Assistance au quatrième Comité de Suivi	53
Tableau 41: Assistance au quatrième Comité de Programmation	54
Tableau 42: Assistance au cinquième Comité de Programmation	55
Tableau 43: Assistance des organes de gestion du SUDOE aux journées d'information transnationales	57
Tableau 44: Modèle de fiche de présentation de projet du Site Internet	63
Tableau 45: Fréquentation du Site Internet	65

TABLE DES FIGURES

Figure 1: Répartition des projets approuvés par priorités et mesures au 31/XII/2004.....	17
Figure 2: Plan financier du Programme (FEDER) par priorités et mesures pour la période 2000-2006	17
Figure 3: Transnationalité des projets approuvés.....	19
Figure 4: Modifications par priorités.....	35
Figure 5: Nombre d'inscrits et nombre de présents aux journées d'information transnationales	58
Figure 6: Carte de localisation des participants aux journées d'information transnationales	58

This document was created with Win2PDF available at <http://www.daneprairie.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.